



Etude écologique (Faune / flore / zones  
humides)

Aire d'accueil des gens du voyage

Rapport d'analyse  
Commune de Plouay

Juillet 2022





# SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>II. DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>3</b>
Présentation des données naturalistes connues pour la flore .....	3
Présentation des données naturalistes connues pour la flore .....	4
<b>III. ANALYSE DU MILIEU NATUREL</b> .....	<b>7</b>
Présentation des zonages environnementaux les plus proches .....	7
Descriptif du site Natura 2000 le plus proche.....	8
Arrêté de Protection de Biotope .....	10
La Trame verte et bleue.....	11
<b>IV. MÉTHODE DE CARACTÉRISATION DE LA FLORE ET DES HABITATS</b> .....	<b>13</b>
<b>1. Campagne de terrain</b> .....	<b>13</b>
<b>2. Méthode</b> .....	<b>14</b>
<b>3. Définition de l'intérêt de la flore</b> .....	<b>14</b>
<b>4. Définition de l'intérêt des habitats</b> .....	<b>15</b>
<b>5. Diagnostic habitats - Flore site de Kerfratel</b> .....	<b>15</b>
<b>6. Synthèse des enjeux flore et habitats (site de Kerfratel)</b> .....	<b>25</b>
Habitats .....	25
Flore.....	25
<b>7. Carte des habitats</b> .....	<b>26</b>
<b>8. Diagnostic habitats - Flore site (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff)</b> .....	<b>27</b>
<b>9. Synthèse des enjeux flore et habitats (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff)</b> .....	<b>36</b>
Habitats site de la chapelle Saint sauveur .....	36
Flore site de la chapelle Saint-Sauveur .....	36
Habitats site près du Scorff.....	36
Flore site près du Scorff .....	36
<b>10. Carte des habitats (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff) (figures 7 à 9)</b> .....	<b>37</b>



<b>V. MÉTHODE DE CARACTÉRISATION DE LA FAUNE.....</b>	<b>40</b>
<b>1. Méthode et définition de l'intérêt de la faune.....</b>	<b>40</b>
<b>2. Diagnostic faunistique et synthèse des enjeux (site de Kerfratel).....</b>	<b>41</b>
L'avifaune .....	41
L'entomofaune .....	42
Les mammifères.....	43
Les reptiles .....	45
Les amphibiens.....	45
Les escargots et limaces.....	45
L'avifaune .....	48
L'entomofaune .....	48
Les mammifères .....	49
Les reptiles et amphibiens .....	49
<b>5. Diagnostic faunistique et synthèse des enjeux (sites de la Chapelle Saint-Sauveur)</b>	<b>50</b>
L'avifaune .....	50
L'entomofaune .....	50
Les mammifères .....	51
Les reptiles et amphibiens .....	51
<b>6. Diagnostic faunistique et synthèse des enjeux (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff) .....</b>	<b>52</b>
 <b>VI. CARACTÉRISATION DES ZONES HUMIDES (critères pédologique et flore/habitats) .....</b>	<b>53</b>
 <b>VII. Trame verte et bleue .....</b>	<b>58</b>
 <b>VIII. Evaluation des incidences Natura 2000 .....</b>	<b>63</b>
 <b>IX. Analyse des impacts et mesures (site de Kerfratel).....</b>	<b>78</b>



## I. INTRODUCTION

Le présent rapport, réalisé sur une trame de dossier réglementaire, comprend les premiers éléments traités des diagnostics floristiques et faunistiques, ainsi que la recherche de zones humides avec une tarière manuelle. Le projet concerné est une aire d'accueil des gens du voyage, au Sud de la commune de Plouay (56) - au lieu dit Kerfratel. Cette analyse a été réalisée en période printanière/estivale et automnale dans l'objectif de caractériser la présence d'une flore / habitats naturels sur les parcelles d'accueil du projet, ainsi que la faune qui fréquente la zone pour sa reproduction/alimentation/transit.

Le travail de terrain a été mené au cours de l'année 2020 et a été complété au printemps 2021 et au printemps (pour les sites de reboisement) sur un secteur boisé qui est matérialisé comme l'aire d'analyse. De manière complémentaire, en 2022, deux secteurs ont été expertisés pour l'accueil de plantations dans le cadre de mesures compensatoires.

### **Justification du choix du projet**

Cette étude répond aux besoins réglementaires des communes de plus de 5 000 habitants d'accueillir sur leurs territoires des infrastructures/zones réservées à l'accueil des gens du voyage.

Du point de vue des possibles incidences environnementales, il y a eu une réelle recherche de neutralisation des incidences et un choix de ne pas implanter cette zone sur des espaces humides (cas d'un site ayant fait l'objet d'une préanalyse). En conséquence le projet présenté a été modifié par rapport au projet initial, et les mesures sont présentées dans le cadre de l'analyse des incidences. La neutralisation des effets portant également sur le caractère boisé, l'analyse comprend la recherche de sites pour l'accueil de mesures compensatoires visant à restaurer / créer des patchs boisés.

Le tableau suivant synthétise les conditions climatiques au cours des passages de terrain :

**Conditions météorologiques lors des passages de terrain**

<b>Dates des passages</b>	<b>Conditions d'observations</b>	<b>Vent</b>	<b>Températures</b>	<b>Nature des investigations</b>
19/03/2020	Températures au dessus des normales par rapport à la saison l'après-midi  Ensoleillées	Faible	4 °C le matin  19 °C en journée	Visite de fin de journée (sondages à la tarière - 1er passage) et amphibiens en nocturne
15/04/2020	Températures au dessus des normales par rapport à la saison l'après-midi  Ensoleillées	Faible à modéré	5 °C le matin  21 °C en journée	Sondages à la tarière - 2eme passage - Flore / avifaune / reptiles
28/04/2020	Températures au dessus des normales (légèrement)  Nuageuses et pluvieuses le soir	Modéré	15 °C en journée  10 °C en début de nuit	Flore et faune en fin de journée mais surtout amphibiens (transits) / Escargot de Quimper
21/05/2020	Températures au dessus des normales par rapport à la saison l'après-midi  Ensoleillées	Faible	10 °C le matin  24 °C en journée	Flore / avifaune / reptiles / entomofaune
03/06/2020	Températures au dessus des normales l'après-midi  Pluvieuses dans l'après midi	Faible à modéré	11 °C le matin  23 °C en journée  20 °C en début de nuit	Avifaune / chiroptères (début de nuit)
26/06/2020	Températures au dessus, par rapport à la saison le matin  Pluvieuses	Faible à modéré	15 °C le matin  19 °C en journée  14 °C en début de nuit	Flore / avifaune / chiroptères (début de nuit) / pose de pièges pour les micromammifères
27/06/2020	Températures au dessous des normales par rapport à la saison l'après -midi  Nuageuses	Modéré	14 °C le matin  18 °C en journée	relevés de pièges pour les micromammifères)

01/10/2020	Températures en dessous par rapport à la saison Très fortement pluvieuses	Fort	8 °C le matin 15 °C en journée 16 °C en début de nuit	Escargot de Quimper
06/04/2021	Températures fraîches par rapport à la saison Ensoleillées	Faible à modéré	0 °C le matin 10 °C en journée	Faune / pointage d'arbres sensibles
06/05/2022	Températures dans les normales Ensoleillées	Faible à modéré	8°C le matin 18°C en journée	Avifaune / reptiles / entomofaune / flore
10/06/2022	Températures en dessous des normales par rapport à la saison Bruineuses	Faible	15 °C le matin 19 °C en journée	Flore / zones humides
05/07/2022	Températures au dessus des normales par rapport à la saison	Faible	12 °C le matin 25 °C en journée	Faune / flore / habitats

## II. DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

### Présentation des données naturalistes connues pour la flore

#### Synthèse des données collectées

D'après la base de données en ligne E-calluna du Conservatoire Botanique National de Brest (consultée le 31/05/2022), **3** espèces protégées et / dont **3** menacées ont été répertoriées par des observateurs contributeurs au CBNB sur les 357 espèces inventoriées sur la commune de Plouay.

Les espèces bénéficiant de statuts, répertoriées sur la commune d'analyse, sont listées dans le tableau ci-dessous :

#### **Synthèse des données floristiques dans la base E-calluna du CBNB (Commune de Plouay) :**

Statuts	Nom de l'espèce	Liste rouge (Bretagne)	Dernière observation
Protégées	Hyménophylle de Tunbridge ( <i>Hymenophyllum tunbrigense</i> (L.) Sm.)	LC	1970
	Flûteau nageant ( <i>Luronium natans</i> (L.) Rafin.)	LC	2004
	Lycopode des marais ( <i>Lycopodiella inundata</i> )	NT	1897
Menacées/r ares	Souchet brun ( <i>Cyperus fuscus</i> L.)	NT	2019
	Lycopode des marais ( <i>Lycopodiella inundata</i> )	NT	1897
	Monotrope sucepin ( <i>Monotropa hypopitys</i> L.)	NT	1994

Précision des statuts listes rouges : LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi menacée

A noter également que **7** plantes invasives avérées et **4** espèces potentiellement invasives ont été observées sur la commune de Plouay.

Nom de l'espèce	Invasive	Dernière observation
Bident feuillu ( <i>Bidens frondosa</i> L.)	Avérée	1997
Herbe de la Pampa ( <i>Cortaderia selloana</i> )		2019
Crassule de Helms ( <i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne)		2015
Balsamine de l'Himalaya ( <i>Impatiens glandulifera</i> Royle.)		2019
Myriophylle du Brésil ( <i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.)		2013
Laurier palme ( <i>Prunus laurocerasus</i> L.)		2019
Renouée du Japon ( <i>Reynoutria japonica</i> Houtt.)		2019
Érable sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> L.)	Potentielle/ à surveiller	2005
Arbre à papillons ( <i>Buddleja davidii</i> Franch.)		2019
Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> L.)		2019
Sénéçon sud-africain ( <i>Senecio inaequidens</i> DC.)		2016

## Présentation des données naturalistes connues pour la flore

### Synthèse des données collectées

D'après les données communales de la base Faune-Bretagne (consultée le 31/05/2022), il a été répertorié, sur la commune de Plouay, les espèces suivantes :

#### Synthèse des données faune issues de la base faune-Bretagne

Amphibiens	Reptiles	Mammifères
Nombre d'espèces	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces
<b>5</b>	<b>6</b>	<b>15</b>
<b>Amphibiens</b>		
Crapaud épineux ( <i>Bufo spinosus</i> )	Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> )	Salamandre tachetée ( <i>Salamandra salamandra</i> )	
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )		
<b>Reptiles</b>		

Couleuvre helvétique ( <i>Natrix helvetica</i> )	Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )
Lézard vivipare ( <i>Zootoca vivipara</i> )	Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> )
Vipère péliade ( <i>Vipera berus</i> )	Tortue de Floride ( <i>Trachemys scripta</i> ) : invasive
<b>Mammifères</b>	
Blaireau européen ( <i>Meles meles</i> )	Chevreuril européen ( <i>Capreolus capreolus</i> )
Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )
Lapin de garenne ( <i>Oryctolagus cuniculus</i> )	Lièvre d'Europe ( <i>Lepus europaeus</i> )
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	Martre des pins ( <i>Martes martes</i> )
Mulot sylvestre ( <i>Apodemus sylvaticus</i> )	Musaraigne couronnée ( <i>Sorex coronatus</i> )
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	Ragondin ( <i>Myocastor coypus</i> )
Renard roux ( <i>Vulpes vulpes</i> )	Sanglier ( <i>Sus scrofa</i> )
Taupe d'Europe ( <i>Talpa europaea</i> )	

La même base de données renseigne 98 espèces d'Oiseaux sur la commune d'analyse (consultée le 31/05/22) :

Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	Autour des palombes ( <i>Accipiter gentilis</i> )
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	Bergeronnette des ruisseaux ( <i>Motacilla cinerea</i> )
Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	Bergeronnette grise (M.a.alba) ( <i>Motacilla alba alba</i> )
Bergeronnette de Yarrell ( <i>Motacilla alba yarrellii</i> )	Bergeronnette indéterminée ( <i>Motacilla sp.</i> )
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	Bruant zizi ( <i>Emberiza cirrus</i> )
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> )
Choucas des tours ( <i>Corvus monedula</i> )	Chouette hulotte ( <i>Strix aluco</i> )
Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )	Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )
Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> )	Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )
Effraie des clochers ( <i>Tyto alba</i> )	Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )
Épervier d'Europe ( <i>Accipiter nisus</i> )	Étourneau sansonnet ( <i>Sturnus vulgaris</i> )
Faisan de Colchide ( <i>Phasianus colchicus</i> )	Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )
Faucon hobereau ( <i>Falco subbuteo</i> )	Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	Fauvette des jardins ( <i>Sylvia borin</i> )
Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> )	Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	Gallinule poule-d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )
Geai des chênes ( <i>Garrulus glandarius</i> )	Gobemouche gris ( <i>Muscicapa striata</i> )
Grande Aigrette ( <i>Casmerodius albus</i> )	Grand Corbeau ( <i>Corvus corax</i> )
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )	Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )
Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> )	Goéland argenté ( <i>Larus argentatus</i> )
Goéland brun ( <i>Larus fuscus</i> )	Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )
Grive draine ( <i>Turdus viscivorus</i> )	Grive litorne ( <i>Turdus pilaris</i> )
Grive musicienne ( <i>Turdus philomelos</i> )	Grive mauvis ( <i>Turdus iliacus</i> )
Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> )	Héron garde-boeufs ( <i>Bubulcus ibis</i> )
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> )
Hibou moyen-duc ( <i>Asio otus</i> )	Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> )

Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolais polyglotta</i> )
Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> )	Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )
Martinet noir ( <i>Apus apus</i> )	Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> )
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	Mésange huppée ( <i>Lophophanes cristatus</i> )
Mésange noire ( <i>Periparus ater</i> )	Mésange nonnette ( <i>Poecile palustris</i> )
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )
Mouette rieuse ( <i>Chroicocephalus ridibundus</i> )	Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )
Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> )	Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )
Pic vert ( <i>Picus viridis</i> )	Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> )
Pigeon biset domestique ( <i>Columba livia f. domestica</i> )	Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	Pinson du Nord ( <i>Fringilla montifringilla</i> )
Pipit des arbres ( <i>Anthus trivialis</i> )	Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	Roitelet à triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> )
Roitelet huppé ( <i>Regulus regulus</i> )	Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )
Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )	Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )
Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> )	Tarier des prés ( <i>Saxicola rubetra</i> )
Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	Tarin des aulnes ( <i>Carduelis spinus</i> )
Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	Tourterelle turque ( <i>Streptopelia decaocto</i> )
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )

### III. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

#### Présentation des zonages environnementaux les plus proches

Le secteur d'étude se trouve situé à moins de 5 km de 3 sites ZNIEFF.

La détermination et la délimitation de ZNIEFF trouvent leur origine dans les objectifs de connaissance de la faune et de la flore locale, puisque ce sont des inventaires scientifiques permettant d'identifier d'éventuels éléments rares, protégés ou menacés.

Ces zones ne bénéficient d'aucune portée réglementaire directe. Cependant elles peuvent héberger des espèces protégées et, par conséquent, la réglementation environnementale s'y référant.

Les ZNIEFF peuvent être de deux grandes catégories (marine ou continentale), elles-mêmes décomposées en deux typologies (type I ou II).

Les ZNIEFF de type I comportent des espèces ou des habitats remarquables caractéristiques de la région. Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés ou offrant de fortes potentialités biologiques.

Voici les ZNIEFF de type I présentes et leur distance à la zone du projet :

#### **Type I**

- **Forêt de pont-calleck- code 530006324 - située à 3,7 km du périmètre d'étude,**
- **Etang de tavyardy- code 530006034 située à 4,9 km du périmètre d'étude,**

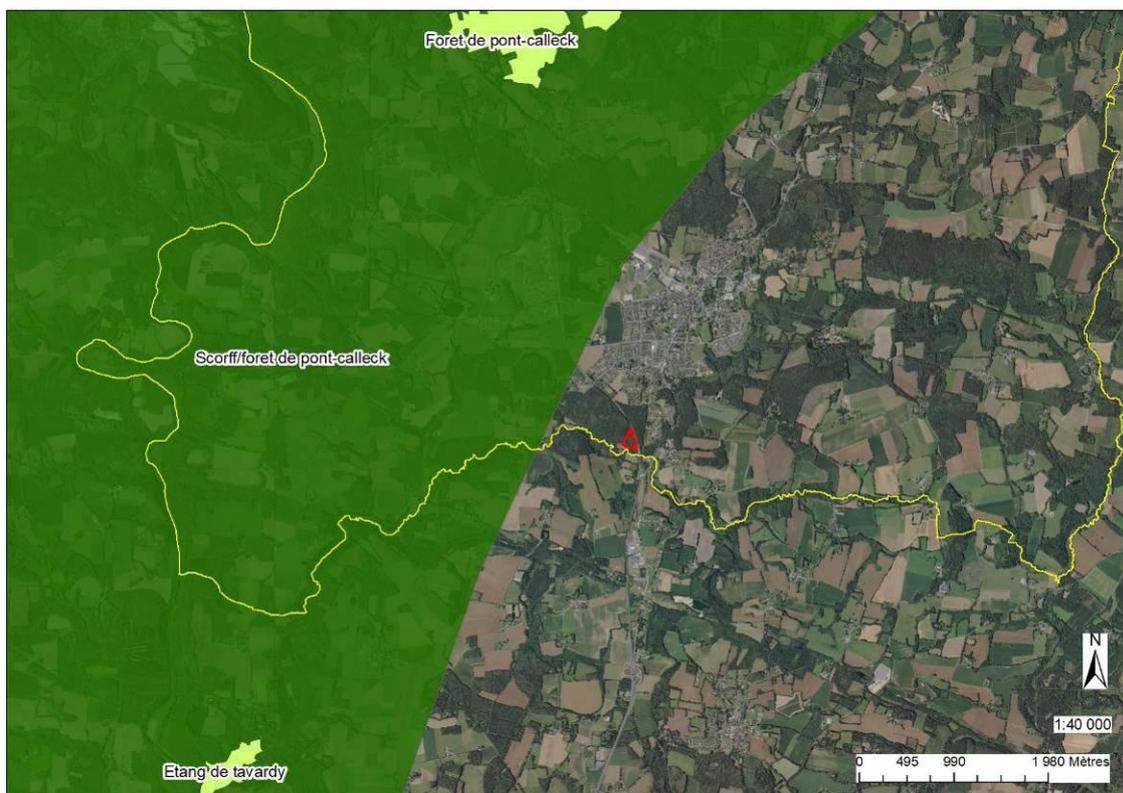
#### **Type II**

- **Scorff/forêt de pont-calleck- code 530015687 - située à 780 mètres du périmètre d'étude,**

Les ZNIEFF de type I sont déterminées par la présence d'espèces végétales et animales colonisant les milieux boisés et/ou humides. La ZNIEFF de type II est liée à la présence d'un cours d'eau important le Scorff et un massif forestier, elle comprend également

des zones agricoles, urbaines et autres milieux naturels et semi-artificiels.

La carte ci-dessous les localise :



-  Limites communales Plouay
-  Périmètre d'étude
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

**Figure 1 : Carte des ZNIEFF les plus proches (fond : source géobretagne.fr)**

### Descriptif du site Natura 2000 le plus proche

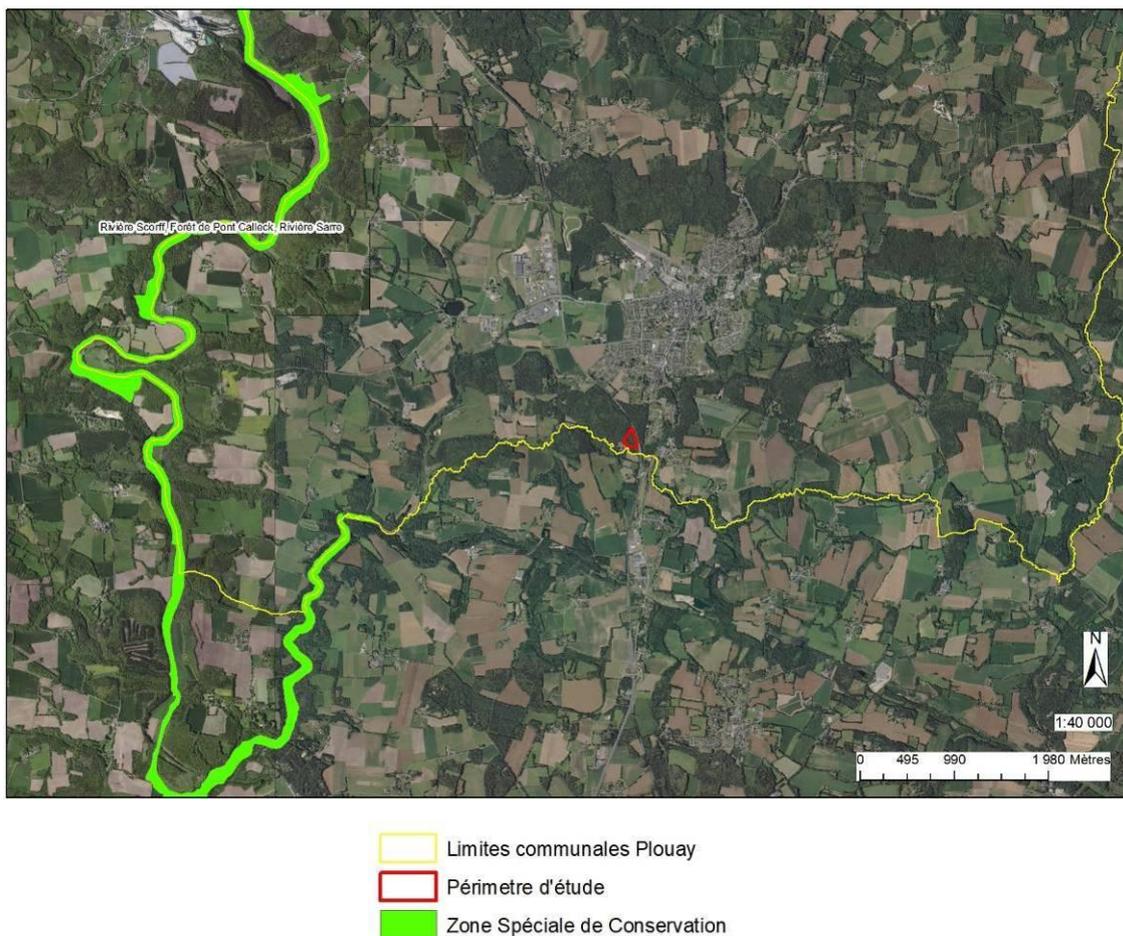
Le périmètre d'étude se trouve distant de 2,7 km d'un site Natura2000. Les zonages Natura 2000 sont issus de la transposition et l'application des Directives Européennes Habitats et Oiseaux. Un des objectifs est de constituer un réseau de sites naturels protégés à l'échelle européenne permettant de préserver les espèces et les habitats rares, menacés et/ou remarquables à l'échelle Européenne. A noter qu'il existe un autre site proche, la rivière Elle. Cependant compte tenu de la nature du site (cours d'eau), il n'est pas pris en compte pour cette évaluation.

Le réseau Natura 2000 comprend :

- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour le maintien des habitats naturels et d'espèces de faune et de flore sauvages figurant aux Annexes I et II de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats » ;
- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'Annexe I de la directive 74/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, dite Directive « Oiseaux ».

Le site est assez proche d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) déterminée par la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaires. Les milieux dominants sont caractéristiques des formations boisés et/ou humides liée à un cours d'eau. Les espèces particulièrement intéressantes sont des chiroptères, des insectes saproxylophages ou encore des poissons et des espèces végétales.

La carte ci-après localise le site FR5300026 :



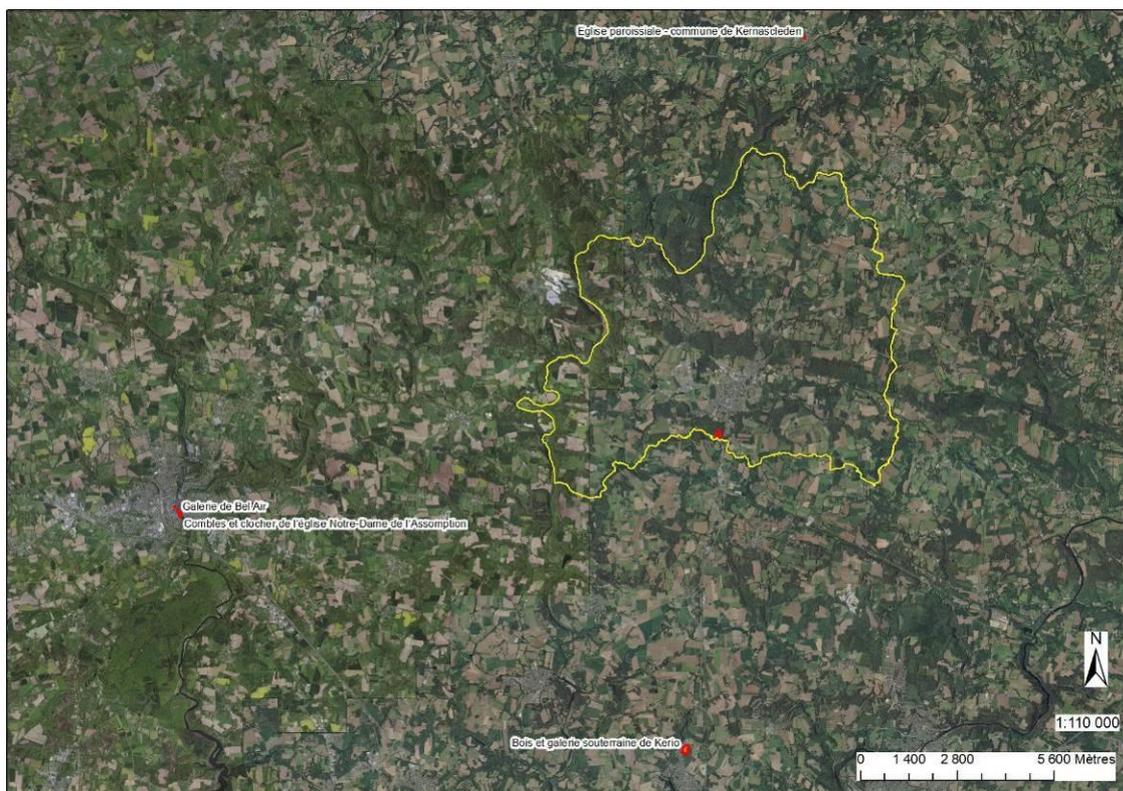
**Figure 2 : Carte du site Natura 2000 le plus proche (fond : source géobretagne.fr)**

## Arrêté de Protection de Biotope

A l'intérieur d'un périmètre d'environ 16 km se trouve 4 petites zones géographiques bénéficiant d'arrêtés de protection de biotope, en lien avec la présence de Chauve-souris (principalement Grand murin et Grand rhinolophe). Voici ces sites :

- **Bois et galerie souterraine de Kerio - code FR3800760 - situé à 8,9 km du périmètre d'étude,**
- **Eglise paroissiale - commune de Kernascleden- code FR3800624 - situé à 11,6 km du périmètre d'étude,**
- **Galerie de Bel Air- code FR3800759 - situé à 15,5 km du périmètre d'étude,**
- **Combles et clocher de l'église Notre-Dame de l'Assomption- code FR3800758 - situé à 15,8 km du périmètre d'étude,**

La carte ci-dessous localise ces sites :



-  Limites communales Plouay
-  Périmètre d'étude
-  Arrêté de Protection de Biotope

**Figure 3 : Carte des sites APB les plus proches (fond : source géobretagne.fr)**

## La Trame verte et bleue

Le SCoT du Pays de Lorient, approuvé en 2018, vise à organiser une trame écologique fonctionnelle. Il veille à la préservation de la biodiversité, et à ce titre, identifie la Trame Verte et Bleue comme un acquis à valoriser. Le SCoT permet ainsi de favoriser directement la biodiversité en identifiant des espaces à protéger, qu'ils soient naturels ou agricoles, ou encore en identifiant les coupures d'urbanisation

### Les continuités écologiques :

Les continuités écologiques sont préservées de manière à lier les habitats naturels entre eux et ainsi maintenir ou restaurer leur fonctionnalité écologique. Différents obstacles sont à l'origine de la fragmentation : les infrastructures de transports, les zones urbaines, les obstacles sur les cours d'eau, et dans une moindre mesure certains espaces agricoles...

### Les réservoirs de biodiversité :

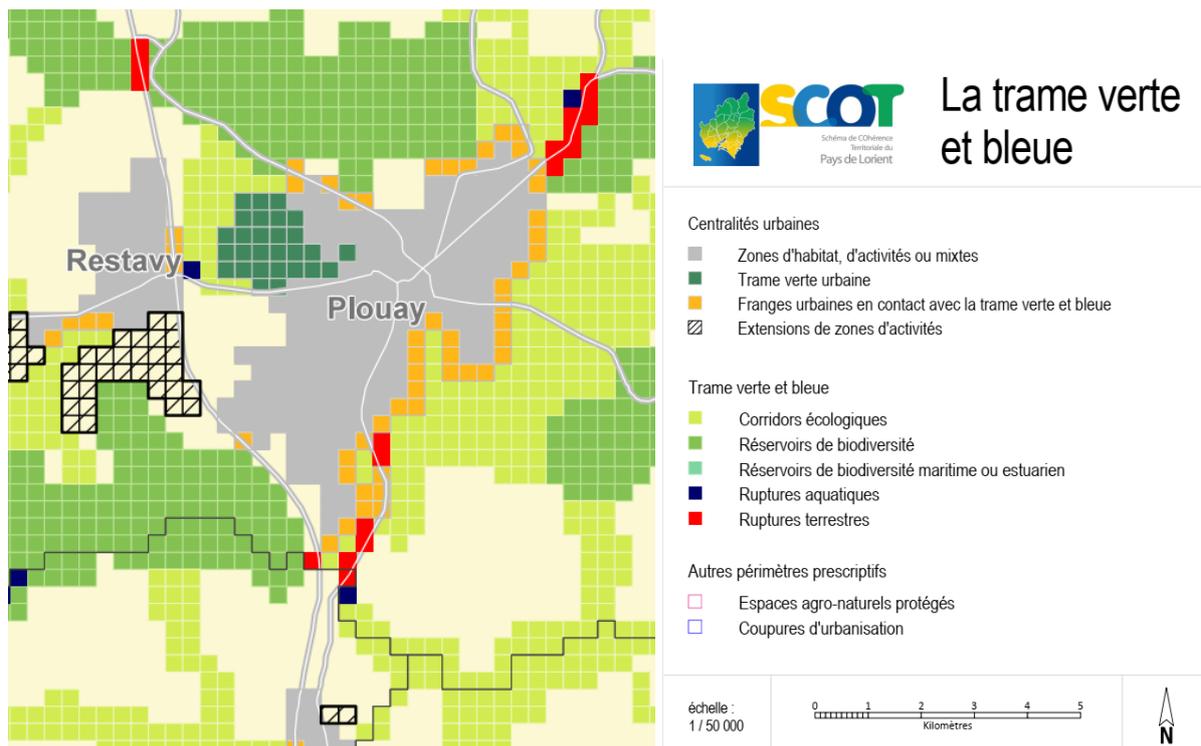
Les réservoirs de biodiversité constituent des espaces nécessaires à la réalisation du cycle de vie des espèces, y compris pour l'homme (loisirs, tourisme, cadre de vie, paysages, agriculture, adaptation au réchauffement climatique). C'est pourquoi il est nécessaire de les préserver strictement.

### Les corridors écologiques :

Les corridors écologiques sont des espaces nécessaires aux déplacements des espèces animales et végétales, et ainsi à leur survie (diversité génétique notamment). Ils permettent de connecter les réservoirs entre eux et garantissent la fonctionnalité écologique du territoire.

**Le site d'étude se situe en limite Est d'un réservoir de biodiversité connecté en direction de l'Ouest. La route à l'Est constitue une fragmentation de la continuité écologique.**

La figure suivante localise le site d'étude au sein de la Trame verte et bleue identifiée dans le SCoT du Pays de Lorient :



**Figure 4 : extrait cartographique de la Trame verte et bleue du SCOT du Pays de Lorient**

## IV. MÉTHODE DE CARACTÉRISATION DE LA FLORE ET DES HABITATS

### 1. Campagne de terrain

L'analyse comprend une prospection visant à couvrir l'ensemble de l'emprise pressentie du projet d'aménagement. La caractérisation de la flore et des habitats s'est principalement déroulée lors de visites, sur les mois de mars à octobre 2020, avec un complément sur 2021 et la visites de sites à reboiser sur 2022. L'objectif d'un passage en période de développement d'un maximum d'espèces végétales permet d'éviter l'appauvrissement suite à la dessiccation estivale de la végétation.

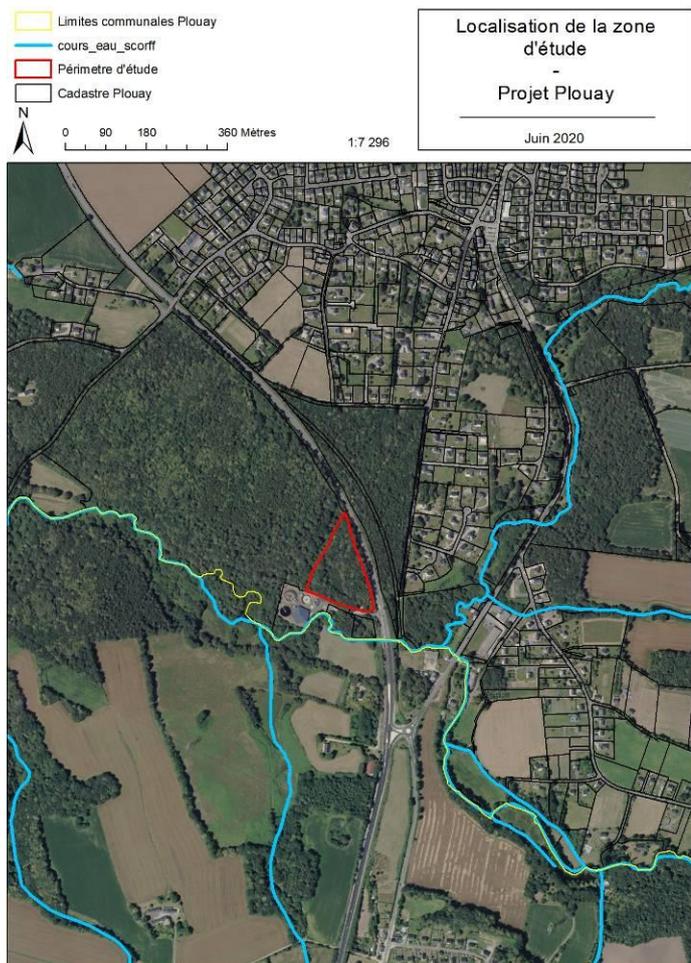


Figure 5 : carte de localisation de l'aire d'analyse

Le diagnostic proposé pour cette étude permet d'appréhender la présence de milieux d'intérêts et la

présence d'espèces à enjeu de conservation. Ceci notamment puisqu'il est mené sur une période d'analyse printanière. Ce passage réalisé en période optimale, permet donc une bonne caractérisation de la flore présente à l'intérieur du périmètre d'étude (cf. carte ci-contre).

L'objectif principal a été de définir si le site se trouve colonisé d'espèces végétales protégées/rares ou menacées, ainsi que d'habitats d'intérêt communautaire. *L'analyse du site du Conservatoire Botanique de Brest a permis d'orienter les recherches de taxons protégés connus se développant sur ce type de milieu.*

## 2. Méthode

La méthode employée pour la réalisation de cette analyse comprend plusieurs objectifs : localiser les habitats / la flore et définir si des enjeux découlent de cette présence.

Pour cette étude, la végétation (habitats) est étudiée par le biais de relevés floristiques sur les différentes formations végétales. Ceci doit permettre un rattachement des unités de végétation aux typologies Corine Biotope / EUNIS. La cartographie comprendra une localisation des habitats naturels et semi-artificiels, des éventuels habitats ou taches de végétations humides, ainsi que des espèces exotiques envahissantes.

Lors des visites les conditions d'observations globales étaient assez favorables (ensoleillées) pour des diagnostics biologiques. La période couvre le développement d'un maximum d'espèces.

## 3. Définition de l'intérêt de la flore

Cet intérêt s'apprécie au regard d'un niveau d'enjeu des espèces qui colonisent le site d'analyse. Pour ce faire, le diagnostic met en parallèle les statuts des espèces que cela soit en matière de protection ou de menaces (régression).

L'évaluation se base sur les différents arrêtés ou textes officiels de protection :

- Liste des espèces végétales protégées dans le Département du Morbihan,
- Liste des espèces végétales protégées en Région Bretagne,
- Livre rouge des espèces menacées de France (tome I et II),
- Liste des espèces végétales protégées au niveau national en France,
- Liste des espèces végétales de l'Annexe II de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation,

- Liste des espèces végétales de l'Annexe IV de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte,

- Liste des espèces végétales de l'Annexe V de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont les prélèvements ne doivent pas nuire à un niveau de conservation satisfaisant.

#### 4. Définition de l'intérêt des habitats

Comme pour les espèces végétales prises seules, les habitats ou groupements d'espèces aboutissant à des formations végétales typées, la définition de l'intérêt d'un habitat se manifeste au regard d'un niveau de rareté à l'échelon local ou européen.

La codification des habitats est effectuée sur la base d'un rattachement aux typologies **Corine Biotope et EUNIS**.

#### 5. Diagnostic habitats - Flore site de Kerfratel

**L'analyse effectuée sur le périmètre d'étude relatif au projet a permis de mettre en évidence la présence de différents milieux (ou micro-habitats), en partie listés ci-dessous :**

- d'un alignement sur talus de Chênes / Hêtres remarquables par leur âge et / ou leur structure (Code Corine : 84.1 / EUNIS : G5.1),
- d'un alignement de Chênes sur talus avec des arbres âgés (Code Corine : 84.1 / EUNIS : G5.1),
- de zones boisées colonisées principalement de feuillus (Chênes / Bouleaux / Saules) (Codes Corine : 41.5 et 44 / EUNIS : G1.8 et G1),
- de zones boisées mixtes colonisées d'une strate basse landicole dégradée (Codes Corine : 41.51 x 83.31 / EUNIS : G1.81 x G3.F),
- d'une prairie se développant sur remblai (avec quelques espèces hygrophiles) (Codes Corine : 87.1 x 38 / EUNIS : I1.53 x E2),
- d'un faciès landicole se développant sur remblai (Code Corine : 31.238 / EUNIS : F4.238),
- d'une petite dépression humide temporaire à Glycérie flottante (Code Corine : 53 / EUNIS : C3),

- d'une zone de stationnement (Code Corine : 86 / EUNIS : J4),

La présentation pour chaque habitat comprend une description des milieux observés, la localisation et les codifications CORINE Biotope. Il n'existe pas d'habitat d'intérêt communautaire réel au regard de l'analyse effectuée.

## Alignement sur talus de Chênes / Hêtres remarquables par leur âge et / ou leur structure

**Code Corine : 84.1 / EUNIS : G5.1**

**Surface occupée : 0,26 hectare**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cet alignement se trouve situé sur le secteur Ouest de l'aire d'analyse, il l'a borde. La structure des ligneux est très nettement dominée par des essences arbustives hautes et des sujets anciens. La présence de cet alignement semble délimiter de manière plus ancienne une limite avec le cours d'eau à l'Ouest et la zone humide.



Clichés 1 et 2 : vues sur les arbres remarquables de l'alignement Ouest

### **Intérêt biologique et écologique**

Au regard de la structure des Hêtres notamment, il existe un réel enjeu écologique pour les oiseaux colonisant les arbres à cavités (Mésange bleue, mésange charbonnière, Pic épeiche, Sittelle torchepot ...). La végétation observée est assez peu diversifiée et la strate basse globalement peu présente. La présence de cavité et d'un talus pourrait également être favorable pour les chiroptères et les micromammifères.

### **Menace ou possibles effets**

Dans le cadre d'un aménagement et d'un abattage de ces arbres les enjeux pourraient être assez forts. Ceci ne devrait pas être le cas à priori pour ce projet. Attention également aux distances (marges de reculs) pour la réalisation des travaux, visant à limiter les effets sur les systèmes racinaires.

## **Alignement de Chênes sur talus avec des arbres âgés**

**Code Corine : 84.1 / EUNIS : G5.1**

**Surface occupée : 0,08 hectare**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cet alignement se trouve en limite Sud de l'aire d'analyse et la structure des arbres (comme le milieu décrit précédemment) est nettement dominé par des sujets arborescents. La structure de l'alignement comprend également une végétation basse assez diversifiée et la présence d'un talus empierré partiellement.



Cliché 3 : vue sur la route vers la STEP et la haie (à droite)

### **Intérêt biologique et écologique**

La composition floristique de la structure haute est assez homogène et la strate basse est assez diversifiée entre un côté de talus exposé Nord, ombragé et plutôt frais et le côté exposé Sud plutôt thermophile et ensoleillé. L'intérêt pour l'entomofaune saproxylophage existe, mais il n'a pas été mis en évidence de trous d'émergences caractéristiques pour le Grand capricorne, ce qui pourrait être le cas dans les années à venir si les sujets dépérissent. Pour l'avifaune et les chiroptères il existe un enjeu de maintien de cette strate et ces arbres. Pour les oiseaux, ils sont clairement le support de construction de nids et leur reproduction. Pour les chiroptères les cavités peuvent être utilisées et elles fréquentent l'alignement comme zones de chasse / transits.

### **Menace ou possibles effets**

Comme le milieu précédent, la conservation de ces arbres est à enjeu pour la faune principalement et comme pour l'alignement précédemment décrit, le projet devrait conserver ces arbres dans leur totalité. Si un élagage est prévu pour l'accès des engins par la zone de stationnement, ils devront être réalisés hors période de reproduction de l'avifaune.

## Zones boisées colonisées principalement de feuillus (Chênes / Bouleaux / Saules)

**Code Corine : 41.5, 41.5x83.31 et 44 / EUNIS : G1.8, G1.8xG3.F et G1)**

**Surface occupée : 0,23 hectare**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Ces différents espaces sont colonisés d'une végétation partiellement spontanée et d'espèces plantées. La structure arborescente semble non mature (possiblement une 30aine d'années), ce qui donne visuellement une structure plutôt homogène.



Clichés 4 et 5 : vues sur les secteurs boisés (dominés largement par les feuillus)

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt de ces espaces est assez faible d'un point de vue de la flore (peu d'espèces sur les strates arbustive et herbacée) et les oiseaux ne nichaient pas sur ces arbres (trop jeunes et homogènes pour constituer un réel intérêt). Il en est de même pour le reste de la faune. Ces zones sont utilisées comme le reste du massif boisé par les oiseaux pendant les périodes de migrations/émancipations des jeunes. Un point limitant l'activité de la faune est la fréquentation par le public (marcheurs, joggeurs, VVTistes) sur de nombreux secteurs.

### **Menace ou possibles effets**

Il pourrait résulter de la disparition de ces milieux une réduction dans la capacité d'exploitation de certaines espèces de la parcelle (qui devrait être plus ouverte et avec une activité humaine sur la période estivale).

## Zones boisées mixtes colonisées d'une strate basse landicole dégradée

**Code Corine : 41.51 x 83.31 / EUNIS : G1.81 x G3.F**

**Surface occupée : 0,61 hectare**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cet espace se trouve situé sur le secteur Est le long d'un axe central et qui va vers la route départementale. La structure (comme pour le milieu décrit juste avant) est dominée par une végétation ligneuse assez peu ancienne mais constituant une unité végétale plutôt homogène. La présence de résineux est plus importante que sur les autres secteurs boisés.



Clichés 6 et 7 : vues sur le boisement mixte avec strate partiellement landicole dégradée

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt biologique est assez modéré avec une faible diversité floristique (pas d'effet lisière notamment) et une présence significative de sujets résineux. Il n'a pas été observé ou entendu d'espèce affectionnant ces milieux (Roitelet, Mésange huppée..) mais cela pourrait être le cas dans les années à venir et une augmentation de la maturité de la strate arborescente. En l'état c'est surtout une zone d'exploitation secondaire pour l'avifaune et marginale pour la faune (absence de zone refuge, proximité de la route départementale et de la fréquentation par des usagers).

### **Menace ou possibles effets**

A l'image du milieu décrit juste avant il devrait résulter de la disparition des sujets ligneux une réduction dans la capacité d'exploitation de certaines espèces de la parcelle.

## Prairie se développant sur remblai (avec quelques espèces hygrophiles)

**Codes Corine : 87.1 x 38 / EUNIS : I1.53 x E2**

**Surface occupée : 0,15 hectare**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cette prairie, localisée au centre de la parcelle d'analyse, est assez atypique puisqu'elle est constituée par une végétation herbacée ou quelques ligneux bas isolés, des espèces de milieux secs et d'autres de milieux humides. La structure du sol (remblai) participe notamment à expliquer la présence de la végétation observée. A noter qu'en 2020 elle avait été fauchée au mois de juin.



Clichés 8 et 9 : vues sur la prairie avant et après fauche

### **Intérêt biologique et écologique**

Cet espace est assez délicat à caractériser, puisqu'il constitue une zone ouverte au milieu d'un bois et pourrait être une zone d'alimentation pour la faune insectivore ou granivore, même si la présence de matériaux remblayés est favorable à la flore pour la création d'une diversité plus importante l'enrichissement gagne est la composition est largement dominée par les graminées. La présence de quelques espèces de zones humides est assez marginale et ne traduit pas d'un rattachement réglementaire du milieu à une zone humide (selon les critères de l'arrêté de 2008). La gestion par fauche traduit d'une volonté de possible reprise en main de la gestion de la parcelle, mais l'absence d'exportation ne permettra pas d'optimiser la diversité floristique (et par définition faunistique).

### **Menace ou possibles effets**

La prairie observée en 2020, n'était pas à enjeu dans le cadre d'un possible aménagement compte tenu de l'artificialisation du sol.

### **Zone de stationnement**

**Code Corine : 86 / EUNIS : J4**

**Surface occupée : < 90m<sup>2</sup>**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cette zone se trouve sur l'extrémité Sud-Est de l'aire d'analyse et constitue l'espace le plus artificiel de la zone d'analyse.

### **Intérêt biologique et écologique**

Cet espace est une zone de transition entre la route goudronnée dessous et le milieu naturel. L'intérêt écologique est restreint et comprend uniquement de possibles transit pour la faune.

### **Menace ou possibles effets**

Sans objet

## Faciès landicole se développant sur remblai

**Code Corine : 31.238 (potentiel) / EUNIS : F4.238 (potentiel)**

**Surface occupée : < 0,02 hectare**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cette formation se trouve à l'interface entre la prairie au centre de la parcelle et la formation boisée mixte qui fait la limite Est de l'aire d'analyse. La surface couverte est assez restreinte et la présence d'un chemin limite fortement l'expression des végétations ligneuses basses pourtant caractéristiques de ce milieu.



Clichés 9 et 10 : vues sur la faciès landicole (droite) et une Bryère ciliée

### **Intérêt biologique et écologique**

La composition floristique de ce milieu est plutôt atypique au regard du milieu présence et de la zone géographique. Il est envisageable que de possibles apports de matériaux (externes à la parcelle) aient pu permettre l'implantation de ce faciès, tout comme l'absence de gestion structurante. L'intérêt de ce milieu est principalement floristique mais aurait pu (si la surface avait été plus importante) constituer un réel intérêt pour les reptiles, l'entomofaune et l'avifaune.

### **Menace ou possibles effets**

Il n'y a pas d'enjeu sur ce milieu au regard de son caractère marginal, longeant le chemin (largeur faible) et partiellement sous couvert boisé. Cependant, envisager une possible implantation de cette formation sur le futur site d'aire d'accueil de gens du voyage permettrait de créer une mosaïque de milieu favorable aux espèces.

## Petite dépression humide temporaire à Glycérie flottante

**Code CORINE Biotope : 53 / EUNIS : E3**

**Surface occupée : <30 m<sup>2</sup>**

### **Description et localisation sur le périmètre du projet**

Cette zone est située sur le point bas de la parcelle d'analyse, sur le secteur Sud-Ouest. La structure du milieu est dominée par une végétation herbacée homogène. Il existe une stagnation d'eau en hiver sur cette parcelle qui n'a cependant pas été exploitée par les amphibiens pour leur reproduction lors de l'année 2020.



Cliché 11 : vue sur la formation végétale dominée par la Glycérie

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt de cette zone réside dans la présence prolongée d'eau et la possible reproduction d'amphibiens (non mise en évidence en 2020). La faible diversité floristique, ainsi que la faible période de rétention des eaux en année plutôt normale (au regard du cumul mais des précipitations tombées des fois sur une pluie significative), mais avec un printemps déficitaire au niveau pluvial.

### **Menace ou possibles effets**

Le projet ne devrait pas impacter cette zone et le point de rejet du bassin (après tamponnement) devrait permettre d'améliorer possiblement la période humide.

## 6. Synthèse des enjeux flore et habitats (site de Kerfratel)

### Habitats

Au regard d'une structure boisée dominante, de l'absence d'entretien et d'une fréquentation significative du grand public, il ne semble pour l'instant pas y avoir d'enjeu habitat sur la majeure partie de l'aire d'analyse. Toutefois, il existe une petite originalité avec à la présence d'un faciès landicole sur remblai mais non significatif au regard de la surface colonisée et de l'origine possible de sa présence (remblai). Il existe également une petite zone humide sur l'extrémité Sud-Ouest comprenant une petite dépression humide colonisée principalement Glycérie flottante (espèce susceptible de bien tolérer l'exondation).

La flore présente sur l'aire d'analyse est modérément diversifiée et souvent rattachable à des espèces de milieux boisés, humides et landicoles. L'analyse n'a pas mis en lumière la colonisation de l'aire d'étude par une espèce protégée.

Les milieux boisés présents ne constituent pas un enjeu du point de vue des milieux qu'ils constituent, seule la présence d'arbres à cavités très anciens sur les limites Sud et Ouest sont à enjeu de conservation.

### Flore

Il n'a pas été observé d'espèce protégée, rare ou menacée sur l'aire d'analyse. Cela s'explique principalement par un faible degré de diversité des milieux, la présence d'un remblai et une possible plantation de sujets ligneux à l'intérieur de la parcelle.

## 7. Carte des habitats



Localisation des habitats naturels  
présents sur l'aire d'analyse

-  
Projet Plouay

Jun 2022

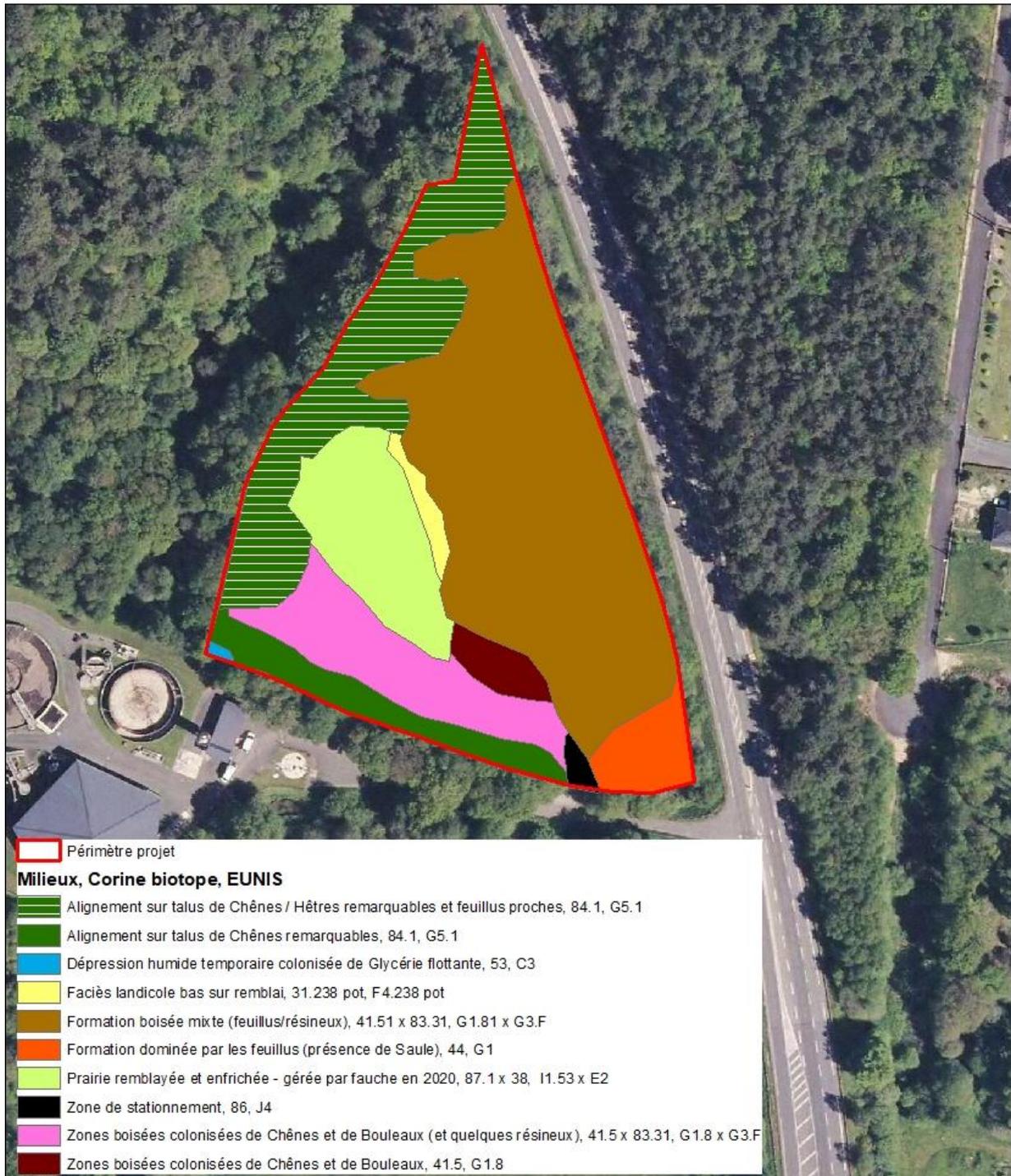


Figure 6 : carte des habitats naturels présents sur l'aire d'analyse

## **8. Diagnostic habitats - Flore site (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff)**

**L'analyse effectuée sur les périmètres d'études relatifs au projet de compensation par création / renforcement du caractère boisé des milieux a permis de mettre en évidence la présence de différents milieux, en listés ci-dessous :**

### **Site de la chapelle Saint-Sauveur**

- d'une lisière enfrichée colonisée par la Fougère Aigle, l'Ajonc et le Genêt,
- d'une lisière dominée par le Châtaignier,
- d'une prairie de fauche dominée par les graminées,
- d'une portion de haie bocagère colonisée de sujets anciens feuillus (Chêne pédonculé,

### **Site près du Scorff**

- d'une zone enfrichée colonisée par la Fougère Aigle et la Ronce,
- d'une lisière boisée dominée par les ligneux enfrichée,
- d'une portion boisée dominée par le Hêtre, le Chêne et le Châtaignier,
- d'une portion boisée comprenant des Châtaignier à strate basse éparse dominée par la Ronce,

### **Site de Caudan**

Il n'a pas fait l'objet d'un diagnostic écologique, les données connues mentionnent la présence d'un boisement de Châtaignier qui devrait être amélioré sur le plan sylvicole et d'une friche à boiser.

## Site de la Chapelle Saint Sauveur

### Lisière enrichie colonisée par la Fougère Aigle, l'Ajonc et le Genêt

**Codes Corine : 31.86 x 31.85 x 31.84 - EUNIS : E5.3 x F3.15 x F3.1**

**Surface occupée : 0,04 hectare**

#### **Description et localisation**

La zone colonisée de Fougère aigle, d'Ajonc et de Genêt est présente sur la partie Nord de l'aire d'analyse en pied du boisement. La structure est assez homogène après le développement des frondes.



Cliché 12 : vue sur la lisière enrichie au Nord

#### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est assez faible en raison d'un effet de compétition important pour la flore herbacée locale. Le caractère assez homogène est lui aussi un frein pour la faune (entomofaune notamment). Ce milieu participe à créer une continuité entre les sujets arbustifs de la haie au Nord, ce qui améliore la fonctionnalité de cet espace. Le potentiel d'accueil pour les reptiles a été analysé et la lisière n'est pas colonisée par des individus de cette Classe.

#### **Potentiels enjeux**

Il ne semble pas qu'une fermeture du milieu soit préjudiciable aux espèces qui colonisent ce milieu ; elles pourront effectuer un report.

## Lisière dominée par le châtaignier

**Codes Corine : 84.1 - EUNIS : G5.1**

**Surface occupée : 0,05 hectare**

### **Description et localisation**

La zone constitue la limite Nord de l'aire d'analyse et se trouve colonisée par une strate arborescente plutôt assez homogène. La cartographie met en évidence le développement des branches des sujets matures sur la lisière enrichie.



Cliché 13 : vue sur la limite Nord et les Châtaigniers

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est plutôt faible pour la flore avec une faible diversité sous la strate arborescente et plus élevée pour la faune avec une possible utilisation pour l'avifaune et ou d'autres espèces (transits/alimentation).

### **Potentiels enjeux**

Il n'y aura pas d'incidence significative compte tenu du fait que la plantation sera une extension de l'actuel usage du terrain vers une vocation boisée de la parcelle.

## Prairie de fauche dominée par les graminées

**Codes Corine : 38 - EUNIS : E2**

**Surface occupée : 0,52 hectare**

### **Description et localisation**

Cet espace constitue la principale zone d'analyse pour les modifications prévues d'occupation des terrains. La structure y est clairement dominée par les espèces végétales herbacées et la gestion y est effectuée par fauche.



Cliché 14 : vue sur la prairie

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est plutôt faible pour la flore (faible diversité) et maintien d'un couvert issu d'un semis. L'occupation du terrain permet une utilisation de la zone par la faune pour son alimentation / transit.

### **Potentiels enjeux**

Il n'y aura pas d'incidence significative si la nature des plantations tend à installer des essences locales (Hêtre, Chêne ...) et participe à l'installation de boisements autochtones.

## **Portion de haie bocagère colonisée de sujets anciens feuillus (Chêne pédonculé)**

**Codes Corine : 84.1 / 31.831- EUNIS : G5.1 x F3.131**

**Surface occupée : 0,17 hectare**

### **Description et localisation**

Cette zone est un espace de transition assez ancien (présence sur les photos aériennes anciennes) et la structure des arbres est clairement mature. La strate basse est enrichie (ronce) et il n'existe pas de structure arbustive intermédiaire dense.



Cliché 15 : vue sur l'alignement et sa strate basse

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est plutôt bon pour l'avifaune surtout. En effet, la présence de sujets anciens matures de Chênes pédonculés, permet une possible nidification d'espèces de bocage (Pinson des arbres) et la strate enrichie épineuse permet la possible reproduction d'autres espèces (Rougegorge familier). L'occupation du terrain permet une utilisation de la zone par la faune pour son alimentation / transit.

### **Potentiels enjeux**

Il n'y aura pas d'incidence significative puisque la zone devrait être conservée. Il semble important de maîtriser le développement de la strate épineuse tout en la conservant.

## **Site près du Scorff**

### **Zone enfrichée colonisée par la Fougère Aigle et la Ronce**

**Codes Corine : 31.86 / 31.831- EUNIS : E5.3 / F3.131**

**Surface occupée : 0,26 hectare**

#### **Description et localisation**

La zone est très nettement colonisée par quelques espèces qui ferment le milieu et constituent une entité végétale assez homogène dominée par Fougère aigle et la ronce (à proximité des ligneux). La zone concernée se trouve principalement sur le périmètre bleu (cf. carte page 38). La structure est assez homogène après le développement des frondes.



Cliché 16 : vue sur la ptéridaie

#### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique pour la faune est plutôt modéré avec de possibles transits réels de nombreuses espèces terrestres et volantes, mais un caractère fermé / dense en période estivale qui limite les déplacements pour certaines espèces. La flore y est très peu diversifiée.

#### **Potentiels enjeux**

Il ne semble pas qu'une fermeture du milieu soit préjudiciables aux espèces, voire même avec une possible meilleure utilisation du milieu si les espèces d'arbres plantés servent à constituer un habitat d'intérêt communautaire déjà présent à proximité (Hêtraie acidiphile à If et Houx).

## Lisière boisée dominée par les ligneux enrichie

**Codes Corine : 44 x 31.831 - EUNIS : F9 x F3.131**

**Surface occupée : 0,22 hectare**

### **Description et localisation**

La zone se trouve en partie basse (topographiquement) et est dominée par des ligneux arbustifs hauts (Saule roux, jeunes Chênes) et bas, avec des ronces. La proximité avec le Scorff constitue un intérêt pour le milieu et son utilisation par les espèces.



Cliché 17 : vue sur la limite Nord et les Châtaigniers

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est plutôt bon avec une imbrication de milieux assez difficilement discernable pour la flore, avec une diversité sous la strate arborescente qui augmente avec la proximité du Scorff. L'utilisation par la faune est possible et des passages (de Chevreuil probablement) ont été observés ce qui traduit d'une fréquentation des abords immédiats du Scorff. Il résulte donc pour la faune une possible utilisation (transits/alimentation/reproduction).

### **Potentiels enjeux**

Il ne semble pas opportun d'effectuer des plantations sur ces espaces, la végétation en place devrait se structurer naturellement et les jeunes Chênes devraient se développer pour constituer une ripisylve assez fonctionnelle et des fourrés ripicoles.

## Portion boisée dominée par le Hêtre, le Chêne et le Châtaignier

**Codes Corine : 41.12 potentiel - EUNIS : G1.62 potentiel**

**Surface occupée : 0,15 hectare**

**Code Natura 2000 : 9120-2 potentiel**

### **Description et localisation**

Cette zone marginalement présente sur l'aire d'analyse (secteur Nord -Est) semble faire partie d'un ensemble plus important où le Hêtre est plutôt bien présent. Le positionnement topographique de ce milieu est plutôt haut.



Cliché 18 : vue sur la zone boisée de qualité (partie gauche du cliché)

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est plutôt intéressant avec une strate arborescente de qualité mais la présence de Châtaignier serait dans l'idéal plutôt à limiter, voire défavoriser. La strate basse pourrait être améliorée avec une sélection des sujets pour éviter le développement des Châtaigniers au profit de Hêtres ou Chênes.

### **Potentiels enjeux**

Il n'y aura pas d'incidence significative puisque la zone ne sera pas plantée et le milieu étant à enjeu, il convient (compte tenu du positionnement dans un site Natura 2000) de strictement le conserver.

## **Portion boisée comprenant des Châtaignier à strate basse éparsée dominée par la Ronce**

**Codes Corine : 41.12 potentiel - EUNIS : G1.62 potentiel**

**Surface occupée : 0,25 hectare**

**Code Natura 2000 : 9120 potentiel**

### **Description et localisation**

La zone constitue la limite Sud de l'aire d'analyse et se trouve majoritairement dans la zone en rose sur le plan (cf. carte page 38). La structure est assez hétérogène mais il existe une strate arborescente dominée par le Châtaignier et une absence de strate arbustive de qualité avec un enrichissement par la ronce.



Cliché 19 : vue sur la zone dominée par le Châtaignier

### **Intérêt biologique et écologique**

L'intérêt écologique est variable avec des possibles usages par la faune et une faible diversité floristique. Il semble néanmoins que cette zone puisse être partiellement modifiée avec la plantation sous couvert forestier de plans de Hêtres permettant leur développement à l'ombre avant de supplanter les Châtaigniers.

### **Potentiels enjeux**

Il pourrait y avoir un effet bénéfique sur la structure du boisement si les essences sont adaptées et si la transition progressive vers un habitat d'intérêt communautaire venait à s'effectuer (Hêtraie à If et Houx).

## 9. Synthèse des enjeux flore et habitats (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff)

### Habitats site de la chapelle Saint sauveur

L'analyse portant sur les milieux a mis en évidence une occupation dominante de type prairiale avec une lisière enfrichée et des bordures boisées (haies/boisement de châtaignier). Les milieux observés ne sont pas d'intérêt communautaire et ne semblent pas présenter d'enjeu particulier justifiant l'impossibilité d'y effectuer des plantations.

### Flore site de la chapelle Saint-Sauveur

Il n'a pas été observé d'espèce protégée, rare ou menacée sur l'aire d'analyse. Cela s'explique principalement par une relative homogénéité du milieu analysé.

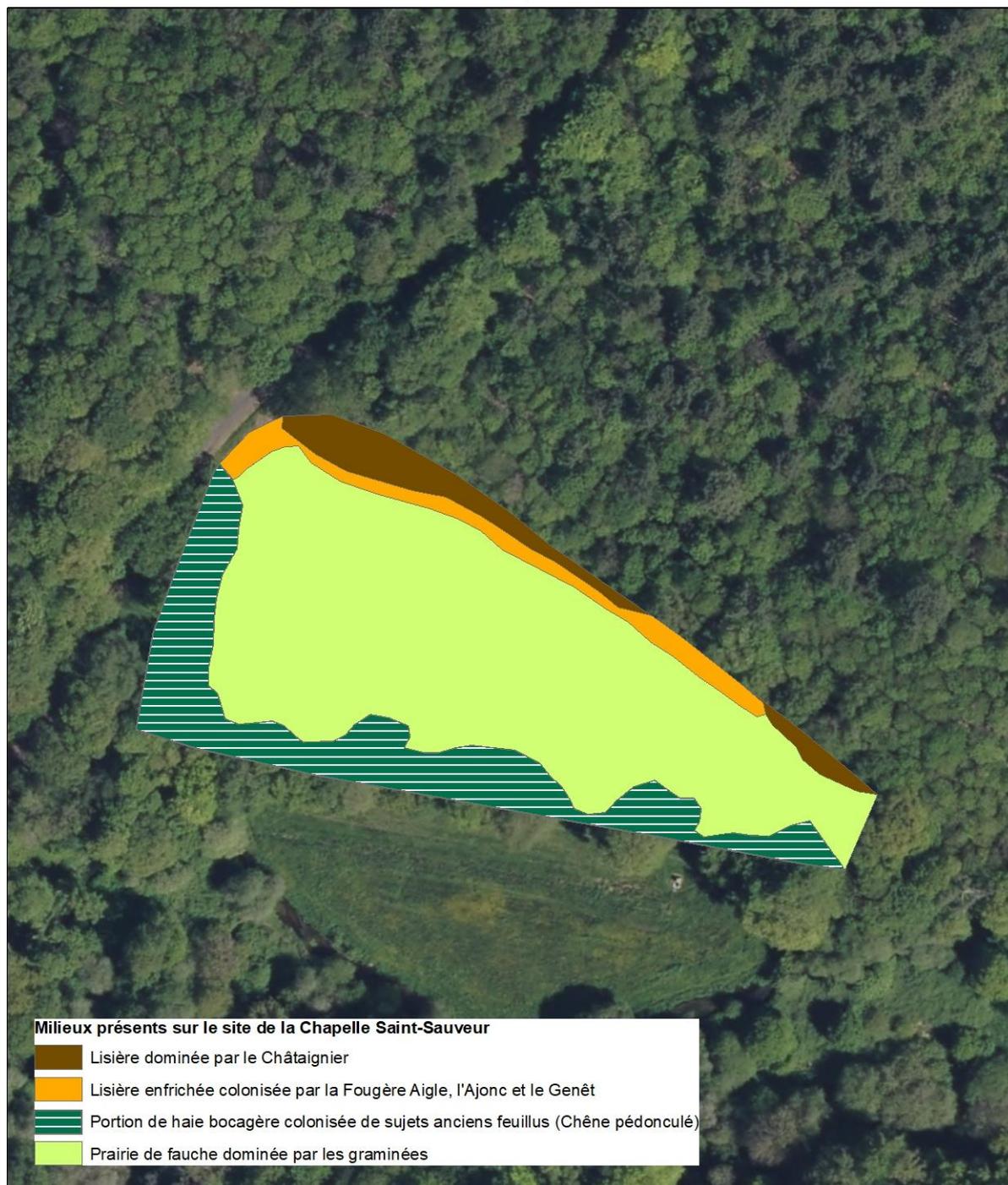
### Habitats site près du Scorff

L'analyse portant sur les milieux a permis de mettre en avant une présence partielle d'habitat d'intérêt communautaire, alors que le DOCOB mentionnait la zone comme un secteur de ptéridaie et roncier (mais cela ne semble pas correspondre à 100% aux milieux observés). De fait, le Châtaignier y est très présent et les sujets de Hêtres sont majoritairement jeunes. Le projet devrait permettre de réellement proposer un milieu d'intérêt communautaire du type mentionné dans la cartographie.

### Flore site près du Scorff

Il n'a pas été observé d'espèce protégée, rare ou menacée sur l'aire d'analyse. Cela peut s'expliquer par le caractère enfriché de la parcelle et la distance avec le cours d'eau lui même (hors zone inondable).

## 10. Carte des habitats (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff) (figures 7 à 9)



Localisation des périmètres  
pour les mesures compensatoires  
et habitats présents

Commune de Plouay

Juin 2022



0 20 40 80 Mètres

1:1 200



Localisation des habitats  
répertoriés dans le DOCOB pour  
le site Natura 2000 (Scorff)

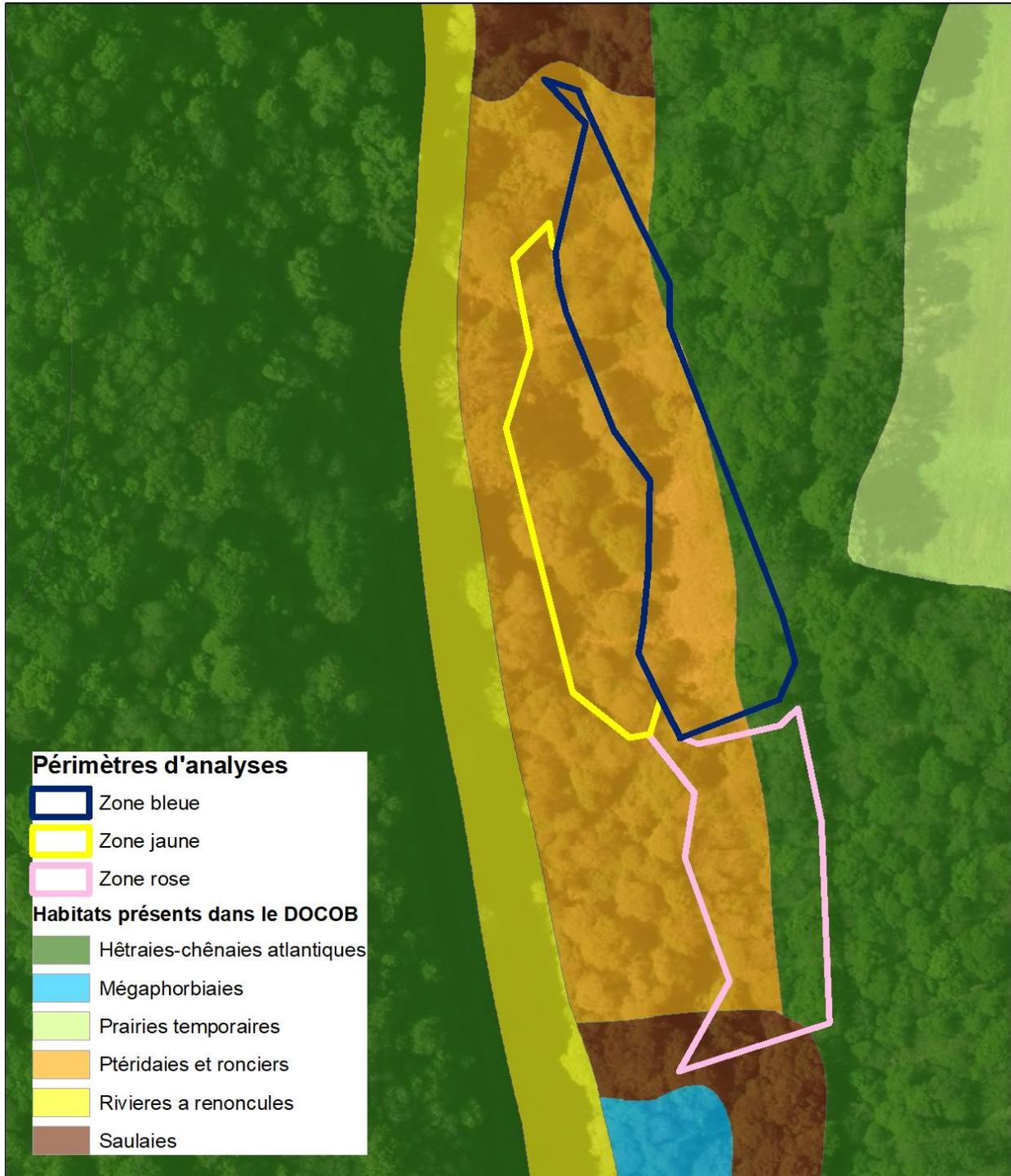
Communes de Plouay et Berné

Juin 2022



0 20 40 80 Mètres

1:1 200



## V. MÉTHODE DE CARACTÉRISATION DE LA FAUNE

### 1. Méthode et définition de l'intérêt de la faune

La méthode employée comprend la réalisation de passages en journée et début de nuit pour la caractérisation des oiseaux chanteurs, des passages avec recherches d'indices de présences et observations directes pour la faune terrestre et l'entomofaune. La recherche d'Escargot de Quimper s'est déroulée au cours de passages nocturnes en périodes favorables et lors de conditions climatiques pluvieuses. La recherche de fréquentation des chiroptères a été étudiée en fin de printemps 2020 par un passage et une écoute active (sonde Pettersson d240x)

La présence de milieux semi-naturels/naturels et le positionnement du site en bordure de milieux humides et d'une route départementale orientent sur une fréquentation d'espèces de milieux naturels, mais également d'autres plus opportunistes.

Cet intérêt s'apprécie au regard d'un niveau d'enjeu des espèces qui colonisent le site d'analyse.

L'évaluation se base sur les différents arrêtés ou textes officiels de protection :

- Liste des espèces animales protégées en Région Bretagne,
- Listes des espèces animales protégées au niveau national en France,
- Listes des espèces référencées dans différentes annexes des Directives Européennes.

## 2. Diagnostic faunistique et synthèse des enjeux (site de Kerfratel)

### L'avifaune

L'analyse réalisée a permis de mettre en évidence une fréquentation significative par l'avifaune sur les alignements anciens sur talus avec la présence de nombreuses espèces fréquentant les cavités des arbres (mésanges bleue/noire/charbonnière, Sittelle torchepot). Par ailleurs, la forte colonisation des troncs par le lierre confère un caractère aussi très favorable à la nidification du Troglodyte mignon (non mise en évidence mais quasi-certaine). Les formations boisées plus récentes, sont quant à elles très peu fréquentées par l'avifaune, par opposition aux franges Sud et Ouest.

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut de protection / conservation PN= Protection nationale	Statut de nicheur sur la zone	Liste rouge Bretagne 11 juin 2015 NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France 2012 LC = Préoccupation mineure
Certhiidés	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN	NP	LC	mineure	LC
Columbidés	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		Npo	LC	mineure	LC
Corvidés	Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	PN	/	LC	mineure	LC
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		/	LC	mineure	LC
	Geai des Chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		/	LC	mineure	LC
Cuculidés	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	PN	/	LC	mineure	LC
Fringillidés	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	NP	LC	mineure	LC
Muscicapidés	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	Npo	LC	mineure	LC
Paridés	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	NC	LC	mineure	LC
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	NC	LC	mineure	LC
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	NP	NT	mineure	LC
Phylloscopidés	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	/	LC	mineure	LC
Picidés	Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i>	PN	NP	LC	mineure	LC
Sittidés	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN	NC	LC	mineure	LC
Sturnidés	Etouneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		NP	LC	mineure	LC
Sylvidés	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	Npo	LC	mineure	LC
Troglodytidés	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	NP	LC	mineure	LC
Turdidés	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		Npo	LC	mineure	LC
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		Npo	LC	mineure	LC

NC : Nicheur certain

NP : Nicheur probable

Npo : Nicheur possible



Clichés 20 et 21 : Sittelle torchepot (gauche) et Mésange nonnette (droite)

Il résulte néanmoins que l'ensemble de la zone peut être utilisée par l'avifaune comme zone d'émancipation/nourrissage des jeunes (observation de deux adultes de Mésange nonette nourrissant 3 jeunes sur le secteur Sud).

### L'entomofaune

Même avec des conditions climatiques assez favorables, la diversité pour l'entomofaune (papillons de jour, odonates et orthoptères) est faible. A noter que les espèces de ce groupe ont été principalement appréciées au cours de l'analyse estivale (malgré la fauche de la prairie). Par ailleurs, le site n'est pas colonisé de coléoptères saproxylophages.

#### Odonates

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne octobre 2020 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)
Caloptérygides	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	mineure
Cordulégastéridés	Cordulegastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	LC	mineure
Libellulidés	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	mineure

#### Orthoptères

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)
Gomphocérinés	Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	/	/
Gryllidés	Grillon des champs	<i>Gryllus campestris</i>	/	/
Tettigonioidés	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	/	/
	Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	/	/

#### Papillon de jours

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne 18 janvier 2018 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)
Nymphalidés	Fadet commun, Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	mineure
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	mineure
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	mineure
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	mineure
	Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	mineure
Piéridés	Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	mineure

La fauche de la prairie n'a pas favorisé l'utilisation de la prairie par l'enfomofaune et par conséquent aux espèces d'oiseaux insectivores.

### Les mammifères

Sur le secteur étudié, le potentiel biologique pour ces espèces est assez restreint. L'analyse pour les micromammifères pose de 8 pièges le soir et relevés le lendemain matin n'a pas permis de mettre évidence de sensibilité (absence d'espèce à enjeu).

#### Mammifères terrestres

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne 11 JUIN 2015 <small>LC = Préoccupation mineure</small>	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)
Canidés	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	mineure
Cervidés	Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	mineure
Félidés	Chat domestique	<i>Felis silvestris catus</i>	/	/
Muridés	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	LC	mineure
Mustelidés	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	LC	élevée

Nb: hors site



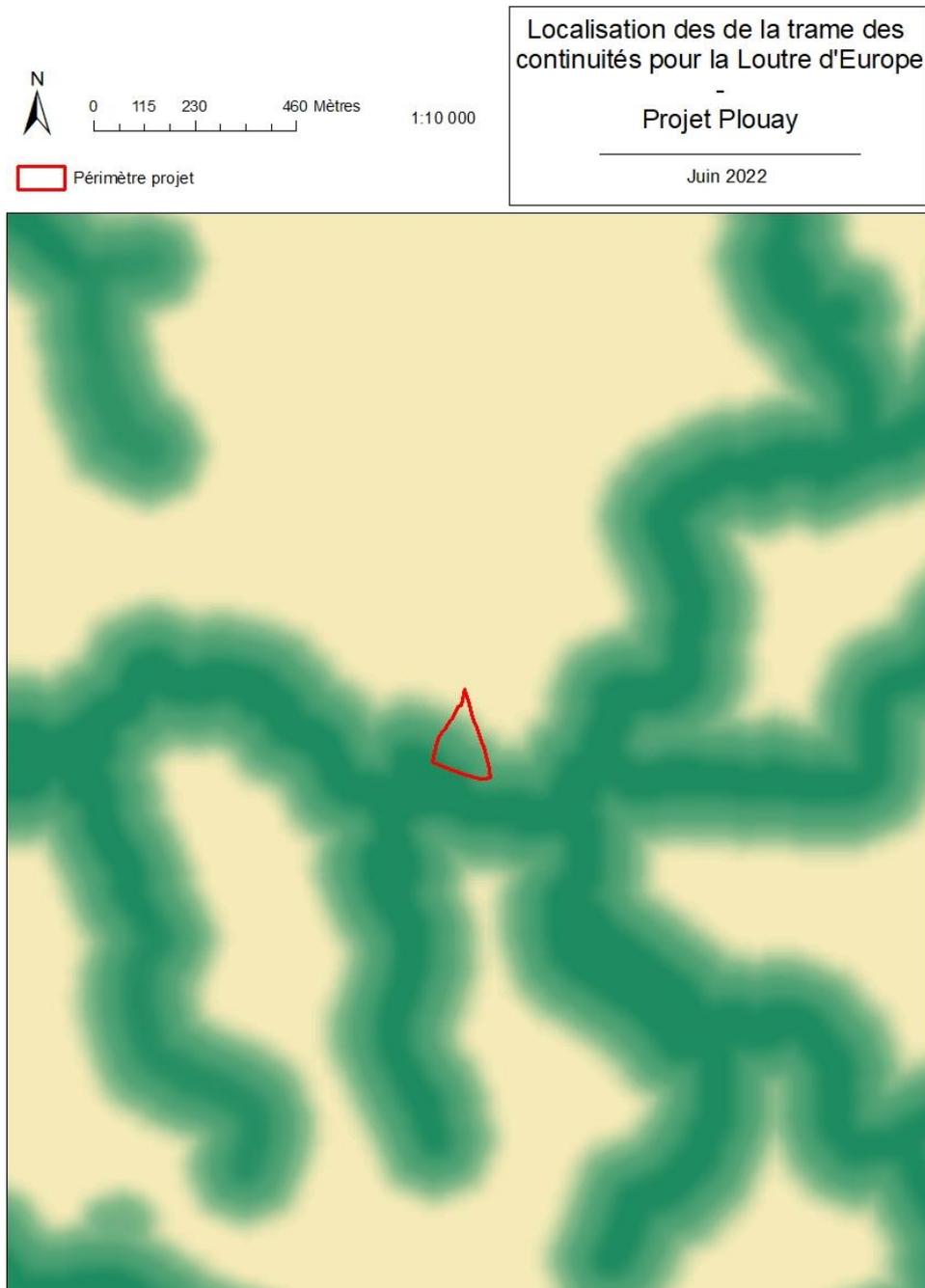
Cliché 22 : Mulot sylvestre

#### Chiroptères

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne 11 juin 2015	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)
Vespertilionidés	Murin	<i>Myotis sp.</i>	/	/
	Pipistrelle	<i>Pipistrellus sp.</i>	/	/

L'analyse réalisée sur la faune a permis de mettre en évidence une fréquentation de mammifères terrestres communs et non protégés sur le site, en revanche sur le cours

d'eau qui se trouve au Sud des épreintes de Loure ont été trouvées. Ceci traduit d'une fréquentation du fond de vallée adjacent par l'espèce.



**Figure 10 : extrait cartographique de la couche du Groupe Mammalogique Breton sur les coeurs d'habitats pour la Loutre d'Europe**

Concernant les chiroptères les lisières sont utilisées pour des transits et zones de chasse. L'intérieur du boisement n'a pas mis en évidence d'activité alors que lors les lisières l'étaient. Pour les arbres à cavités le potentiel se trouve coïncider avec les enjeux sur les oiseaux nicheurs (limites Sud et Ouest de l'aire d'analyse).

### Les reptiles

Sur la zone d'emprise du projet, malgré une zone favorable au centre de l'aire d'étude, il n'a pas été mis en évidence de serpent ou lézard.

### Les amphibiens

Aucune espèce répertoriée sur ce groupe lors des sorties nocturnes.

### Les escargots et limaces

Lors de l'analyse pour la recherche de l'Escargot de Quimper ce sont 6 espèces qui ont été répertoriés. Elles ne possèdent pas de statut de protection et sont relativement communes pour ce type de milieu. A noter une très nette présence préférentielle des espèces sur les secteurs Sud et Ouest.

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge France (2021)  LC = Préoccupation mineure
Arionidés	Grande Loche	<i>Arion rufus</i>	LC
Discidés	Bouton commun	<i>Discus rotundatus</i>	LC
Gastrodontidés	Luisantine des	<i>Zonitoides nitidus</i>	LC
Hélicidés	Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i>	/
	Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i>	LC
Hygromiidés	Petit moine	<i>Monacha cartusiana</i>	LC



Clichés 23 et 24 : Bouton commun (gauche) et Petit moine (droite)

Le secteur d'analyse ne possède pas les caractéristiques nécessaires de milieu et d'hygrométrie pour la présence d'Escargot de Quimper.

### 3. Synthèse des enjeux pour la faune (site de Kerfratel)

L'analyse effectuée n'a pas mis en évidence d'enjeu des milieux présents pour les reptiles et amphibiens, l'Escargot de Quimper et les insectes (dont les saproxylophages à statut). L'explication principale se trouve dans le caractère boisé de la zone et sa composition floristique, mais également dans la très faible présence d'eau (1 seul secteur comprenant une stagnation hivernale) et des lisières trop faiblement enrichies (reptiles).

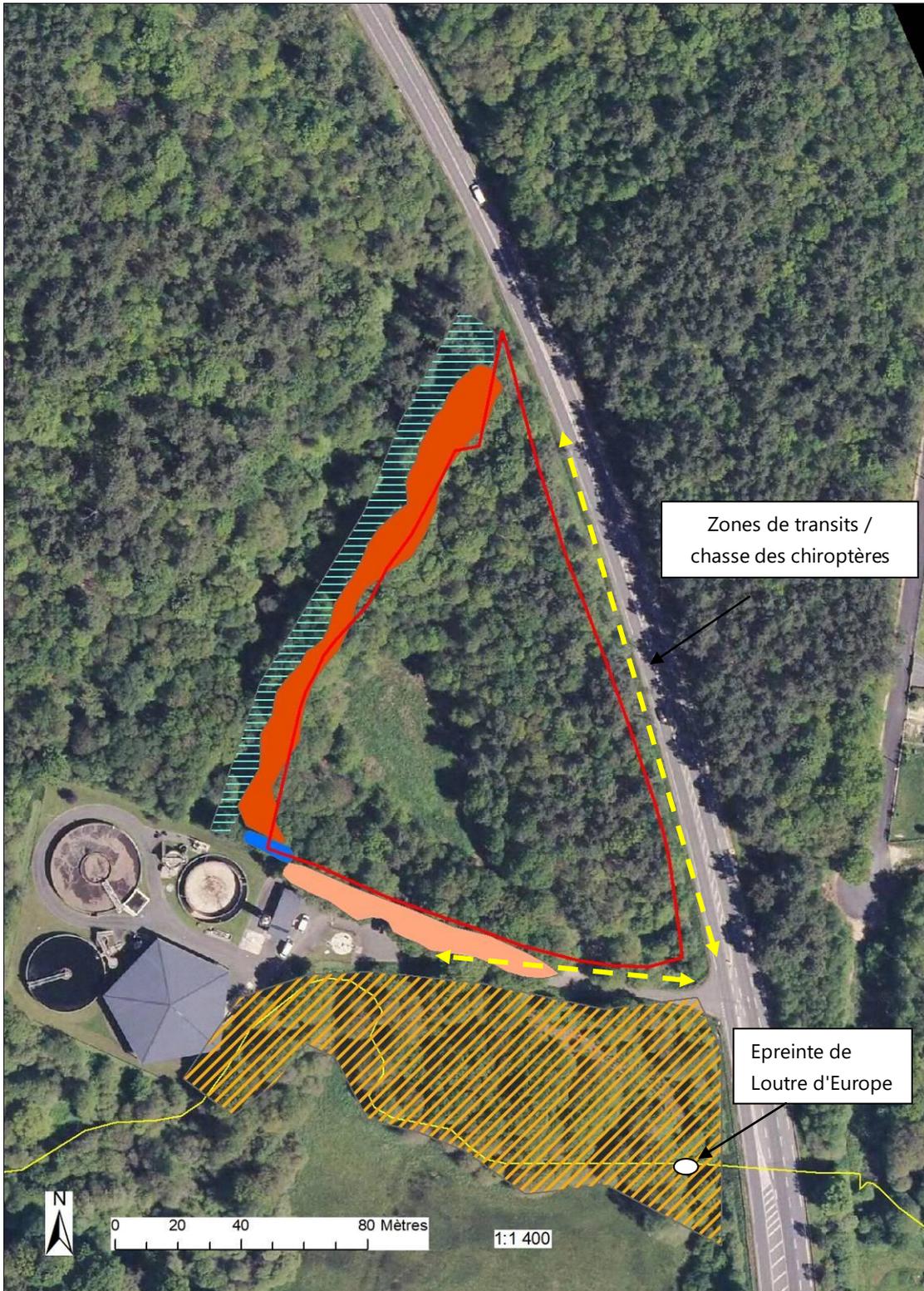
Pour les mammifères, les enjeux se trouvent localisés sur les arbres à cavités (gîtes estivaux ou hivernaux) et les lisières arborées dans le cas des chiroptères et le long du cours d'eau (ruisseau du Crano) pour la Loutre d'Europe.

Les principaux enjeux se trouvent sur la présence d'arbres à cavités et la présence d'oiseaux nicheurs ou possiblement utilisés par les chiroptères (gîtes). Le maintien des éléments favorables et la présence d'une marge de recul nécessaire à leur maintien devrait garantir l'absence d'effet sur les espèces nicheuses. Cependant, l'utilisation de la zone boisée et marginalement de la prairie remblayée impactera des zones de nourrissage des oiseaux et d'émancipation des jeunes.

A noter que les espèces de chiroptères présentes dans l'analyse pourraient potentiellement faire partie d'espèces d'intérêt communautaire. L'objectif visait surtout à établir les possibles zones de transit par ces espèces + la présence de gîtes.

A noter que la présence d'une route départementale (qui devrait passer en 2x2 voies) fragmente déjà le paysage et le milieu.

La carte page suivant permet de localiser les enjeux sur l'emprise d'étude et les lisières immédiates.



- Limites communales Plouay
- Secteurs potentiellement sensibles**
- Secteur potentiellement humide (analyse Biosferenn)
- Zones sensibles pour l'avifaune nicheuse
- Zones sensibles pour l'avifaune nicheuse (+ cavités)
- Zone à enjeu pour les chiroptères la plus proche
- Périmètre d'étude

**Figure 11 : carte des enjeux écologiques présents sur l'aire d'analyse et les lisières immédiates**

## 4. Diagnostic faunistique et synthèse des enjeux (sites du bord du Scorff)

### L'avifaune

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut de protection / conservation PN= Protection nationale	Liste rouge Bretagne 11 juin 2015 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France 2012 LC = Préoccupation mineure
Columbidae	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	mineure	LC
Fringillidae	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	LC	mineure	LC
Muscicapidae	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	mineure	LC
Paridae	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	LC	mineure	LC
Phylloscopidae	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	LC	mineure	LC
Picidae	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	LC	mineure	LC
Prunellidae	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN	LC	mineure	LC
Sylviidae	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	LC	mineure	LC
Troglodytidae	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	LC	mineure	LC
Turdidae	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	mineure	LC

PN : Protection nationale

L'avifaune présente dans l'aire d'analyse est relativement commune pour ce type de milieu, avec un intérêt assez notable pour les espèces nicheuses dans les arbres à cavités, les zones enfrichées basses. L'espèce qui niche de manière certaine est le Rougegorge familier sur le chemin d'accès à la parcelle (observation en mai d'un nid + œufs et un individu adulte au départ de ce nid, vu vide lors du passage du 5 juillet).

### L'entomofaune

#### Odonates

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne octobre 2020 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France 2015 LC = Préoccupation mineure
Calopterygidae	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	mineure	
Gomphidae	Gomphe à pattes noires	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	/	/	

## Papillon de jours

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne 18 janvier 2018 <small>LC = Préoccupation mineure</small>	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France <small>LC = Préoccupation mineure</small>
Nymphalidés	Paon du jour	<i>Inachis io</i>	/	/	
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	
Piéridés	Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	mineure	

Les espèces observées ont assez peu nombreuses et pourraient être plus importantes (Tricis pour les papillons entre autres) avec des passages multiples, mais l'analyse visait surtout à définir les potentialités d'évolution avec un passage vers un couvert boisé.

## Les mammifères

Il n'a pas été observé de manière directe d'indice de présence ou d'individu en transit sur la parcelle mais il existe des zones de passages préférentiels le long du Scorff.

## Les reptiles et amphibiens

Il n'a pas été observé de manière directe d'individus de ces Classes mais leurs transits et présences ponctuelles sont possibles le long du Scorff.

## 5. Diagnostic faunistique et synthèse des enjeux (sites de la Chapelle Saint-Sauveur)

### L'avifaune

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut de protection / conservation PN= Protection nationale	Liste rouge Bretagne 11 juin 2015 LC = Préoccupation	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France 2012 LC = Préoccupation
Fringillidés	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	LC	mineure	LC
Muscicapidés	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	mineure	LC
Paridés	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	LC	mineure	LC
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	LC	mineure	LC
Phylloscopidés	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	LC	mineure	LC
Picidés	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	LC	mineure	LC
Prunellidés	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN	LC	mineure	LC
Sylviidés	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	LC	mineure	LC
Troglodytidés	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	LC	mineure	LC
Turdidés	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC	mineure	LC
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	mineure	LC

PN : Protection nationale

L'avifaune présente fréquente les lisières enrichies et les secteurs arborés (boisement et haies). Les espèces semblent utiliser de manière assez ponctuelle cette prairie, lui préférant celle située en contrebas près du ruisseau du Crano (zone humide).

### L'entomofaune

#### Odonates

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France
Gomphocérinés	Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	/	/	/
Tettigoniidés	Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	/	/	/
Tettigonioidés	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	/	/	/

#### Papillon de jours

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne 18 janvier 2018 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France LC = Préoccupation mineure
Nymphalidés	Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LC	mineure	
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	mineure	
	Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	mineure	
Papilionidés	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC	mineure	
Zygenidés	Zygène du trèfle	<i>Zygaena trifolii</i>	/	/	

## Orthoptères

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne octobre 2020 <small>LC = Préoccupation mineure</small>	Responsabilité biologique régionale (Bretagne)	Liste rouge France 2015 <small>LC = Préoccupation mineure</small>
Aeshnidés	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	mineure	
Caloptérygides	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	mineure	
Gomphidés	Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC	mineure	

Les quelques espèces observées sont présentes sur les lisières (papillon et odonates en transit) et dans la prairie (orthoptères). La diversité est assez faible et la prairie assez peu favorable à héberger de nombreuses espèces de papillon (principalement des espèces en lien avec l'ortie, comme plante hôte, ou en transit). La fréquentation par les odonates des lisières comme zone de chasse est principalement liée au ruisseau du Crano et à la prairie humide adjacente à la parcelle d'analyse.

## Les mammifères

Il n'a pas été observé d'indice de présence ou d'individu en transit sur la parcelle mais il est susceptible d'exister des enjeux de transits/zones d'alimentation sur la parcelle. Aucun enjeu relatif à la modification du couvert à terme ne semble exister.

## Les reptiles et amphibiens

Ici encore, les espèces ont été recherchées mais non observées. Il est à supposer qu'en cas de couloir de dispersion, ce serait les milieux présents au Sud dans la parcelle en contrebas qui présenteraient un intérêt.

## **6. Diagnostic faunistique et synthèse des enjeux (sites de la Chapelle Saint-Sauveur et bord du Scorff)**

Dans le cadre de l'analyse portant sur l'évolution des milieux et les possibles incidences sur les espèces animales, il n'a pas été mis en évidence d'enjeu spécifique notable nécessitant une conservation des espaces en place. Les possibles lisières / zones enfrichées ont été prospectées pour rechercher des reptiles notamment (espèces thermophiles), puisqu'il est présumé que ce serait les principales espèces qui pourraient être défavorisées par une modification du couvert végétal, mais aucun individu n'a été observé sur les aires d'analyses.

En revanche, concernant des espèces d'orthoptères du site de la Chapelle, il serait à prévoir une baisse d'effectifs et une moindre diversité pour les espèces prairiales observées. En revanche, la prairie humide située en contrebas de la parcelle de la Chapelle Saint-Sauveur pourrait profiter à plusieurs autres espèces et il conviendrait qu'elle puisse perdurer sur cette même occupation de sol (Jonchaie).

## VI. CARACTÉRISATION DES ZONES HUMIDES (critères pédologique et flore/habitats)

La caractérisation du critère pédologique a été effectuée par le biais de sondages à la tarière manuelle. La profondeur des sondages se voulait être la plus importante possible dans la mesure où la tarière peut aller jusqu'à 1,20m potentiellement. Cependant dans la pratique, il n'a pas été possible d'arriver à cette profondeur pour de très nombreux relevés. Dans le cas présent, le caractère remanié (de manière certaine) d'une partie de l'aire d'analyse, permet de proposer que des apports de matériaux ont été réalisés sur certains secteurs.

Les caractéristiques de sols ont conduit à écarter certains sondages non exploitables et donc non présentés dans cette analyse. Il a été réalisé 10 sondages partiellement ou totalement exploitables sur une aire d'intervention beaucoup moins large que le périmètre de l'analyse flore (élargi au ruisseau adjacent pour les zones humides).

Afin de caractériser les sols des zones humides, l'hydromorphie du sol est utilisée pour identifier de manière plus sûre la zone humide conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Les sols des zones humides correspondent :

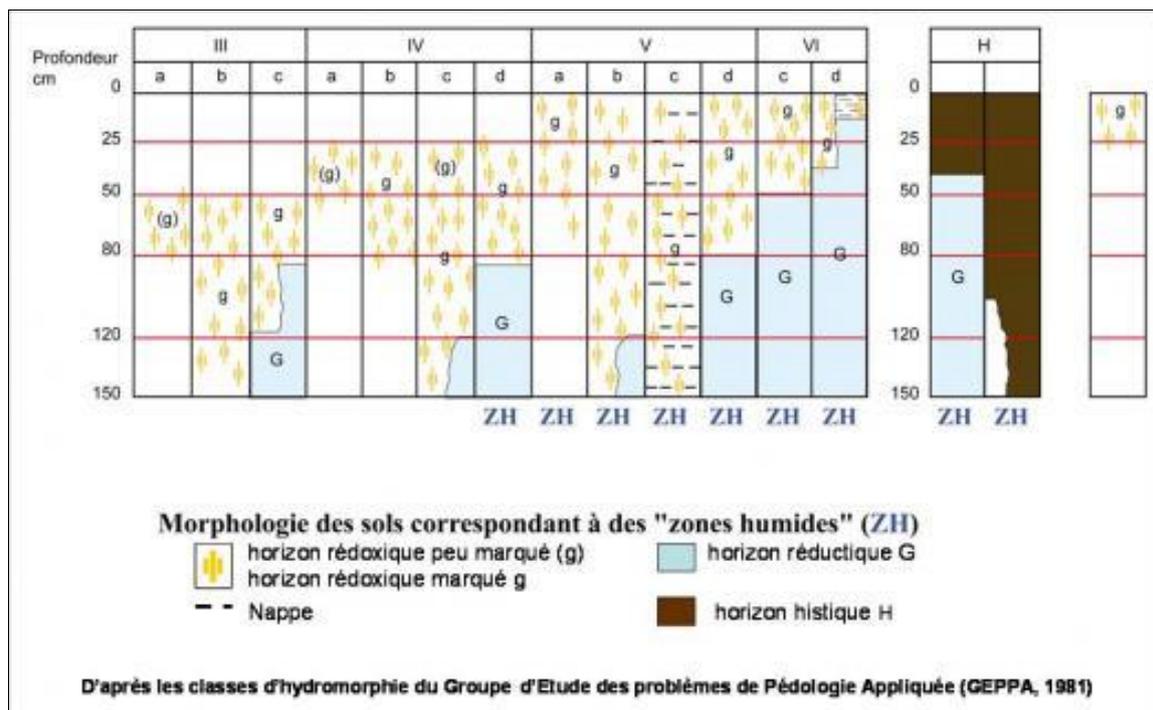
1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifiée ;

2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutants à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;

3. Aux autres sols caractérisés par :

– des traits rédoxiques débutants à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;

– ou des traits rédoxiques débutants à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



Les documents ci-après permettent de présenter les profils de sols (tableau) qui présentent des horizons caractéristiques de zones humides et ceux qui en sont exclus (détail non exhaustif pour ces derniers), mais également une carte de localisation des sondages et leur caractère humide ou non. Le sondage caractéristique de zone humide est le dernier du tableau ci dessous (n°8).

Numéros des sondages	Descriptifs	Zone humide	Redoxique	Réductique
1 à 4 et 7	Sols sablo- limoneux bruns en surface avec des matériaux apportés en surface (jusqu'à 30 cm), de couleur ocre, plus caillouteux en profondeur. Profondeur de 60 à 80 cm après trop de cailloux pour poursuivre les sondages. Sols caractéristiques de terrains forestiers non humides	non	non	non
5 et 6	Sols remaniés comprenant de nombreux cailloux avec des refus de tarières nombreux dans les 20 premiers cm	non	non	non
8	Sol de texture argileuse de couleur brunâtre comprenant des traces d'hydromorphies dans les 20 premiers cm s'accroissant en profondeur. Plus argileux en profondeur avec néanmoins présence de cailloux.	oui	oui	non

L'analyse effectuée pour la recherche de zones humides, a permis d'identifier un secteur au Sud-Ouest de l'aire d'étude qui correspond à la présence d'une flore hygrophile et d'un engorgement hivernal.

L'analyse effectuée pour la recherche de zones humides, a mis en évidence un seul secteur possédant les critères réglementaires pour leur caractérisation. La méthode comprenait la réalisation de sondages (8) qui ont été réalisés sur l'emprise du projet. On retrouve, sur les carottages effectués, des sols brunâtres, limoneux, non hydromorphes, caillouteux (pour la largeur d'une tarière cela peut influencer) avec parfois présence de terres remaniés et parfois de nombreux cailloux dès les premiers cm. Seul un sondage ressort comme bénéficiant des critères réglementaires pour la caractérisation des sols.

NB : l'analyse des données issues de l'inventaire communal des zones humides, permet de trouver une différence dans l'analyse de la lisière Ouest de l'aire d'étude. En effet, il semble que le cours d'eau et la zone humide attenante ne soit pas répertoriés en totalité (cf. figure 13). A l'inverse, il semble qu'une partie du talus planté de Chênes et Hêtres anciens soit classé en zone humide ce qui n'est pas le cas (cf. figure 13).

### Sondages à la tarière

- Humide
- Non humide
- Remblayé
- zones humides dans le périmètre d'analyse



1:1 000

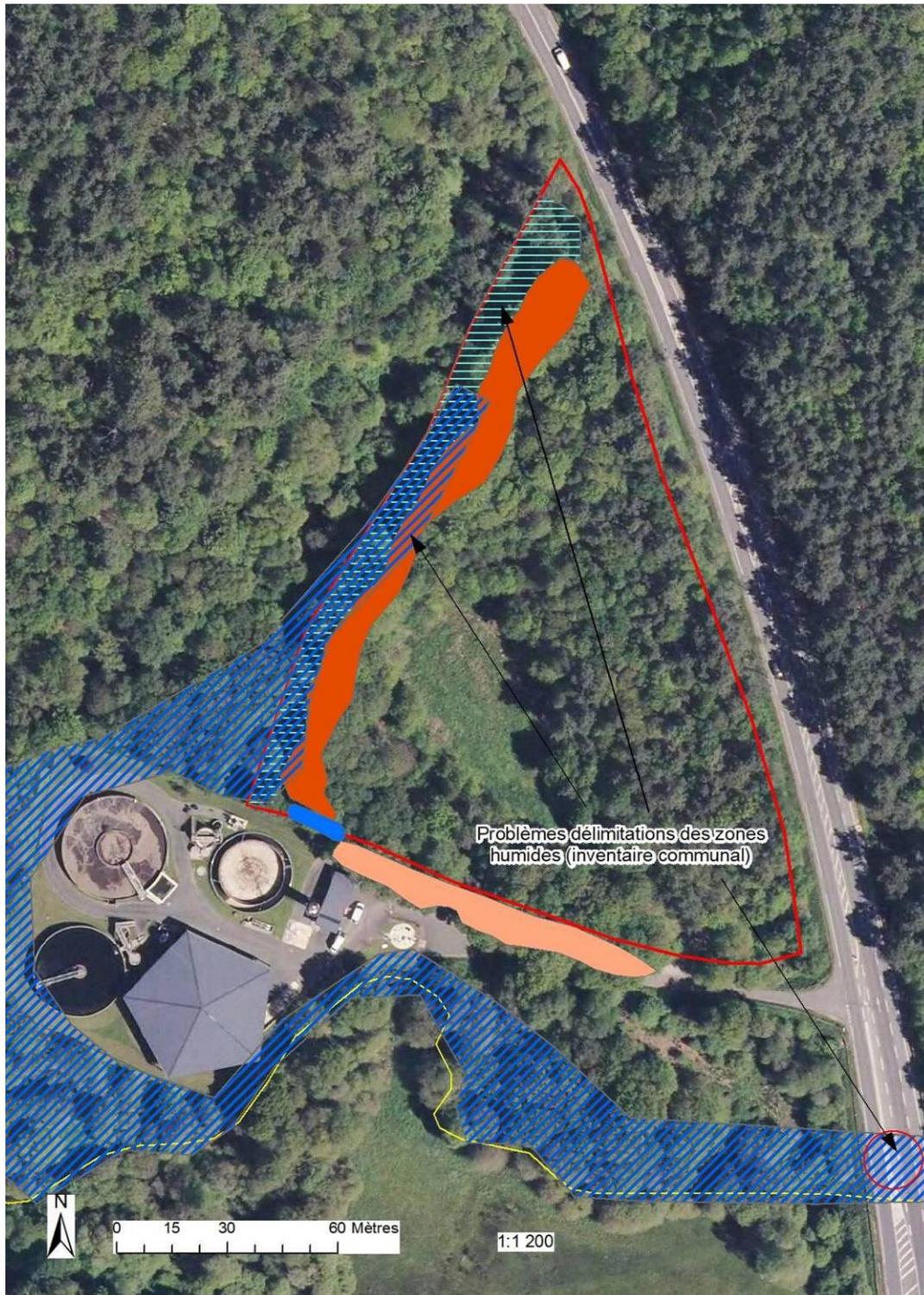
Carte de l'analyse des zones humides (tarière + flore)

Commune de Plouay

Juin 2022



Figure 12 : carte de localisation des sondages à la tarière manuelle



- Zone humide inventaire communal
- Secteurs potentiellement sensibles**
- Secteur potentiellement humide (analyse Biosferenn)
- Zones sensibles pour l'avifaune nicheuse
- Zones sensibles pour l'avifaune nicheuse (+ cavités)
- Zones humides (habitat)
- Limites communales Plouay
- Périmètre d'étude

**Figure 13 : carte des zones humides repertoriées dans le document d'urbanisme et expertisées en 2020**

## VII. Trame verte et bleue

La politique environnementale Bretonne s'est largement développée depuis les dernières années, l'intégration des enjeux environnementaux globaux est déclinée à l'échelle régionale dans un document, le SRADDET, intégrateur et transversal fixant des objectifs et orientations de moyen et long termes sur 11 grands thèmes :

Equilibre et égalité des territoires	Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional	Désenclavement des territoires ruraux
Habitat	Gestion économe de l'espace	Intermodalité et développement des transports
Maîtrise et valorisation de l'énergie	Lutte contre le changement climatique	Pollution de l'air
Protection et restauration de la biodiversité	Prévention et gestion des déchets	

A ce titre, le SRADDET intègre plusieurs documents de planification existants :

- le Plan régional de prévention et de gestion des déchets,
- le Schéma régional climat, air et énergie,
- le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE, document de référence pour cette partie),
- le Schéma régional des infrastructures et des transports et le schéma régional de l'intermodalité, qui, en Bretagne ont pris la forme du schéma régional multimodal des déplacements et des transports.

Dans le cadre de cette analyse c'est avant tout les éléments touchant au SRCE qui seront repris, puisque susceptibles d'interagir de manière directe avec les orientations du projet.

Il est bien intégré que la carte du SRCE doit être analysée à une échelle plus large, ce qui pose des principes relatifs aux connexions écologiques. Le site se trouve sur la partie centrale du site GEP (Grand Ensemble de Perméabilité n°13 de l'Isole au Blavet).

Cette zone se trouve dans un grand ensemble de perméabilité ayant un niveau de connexion des milieux naturels très élevé.

Le document reprend dans son Plan d'Actions stratégique (PAS) les points suivants :

Niveau de priorité 1	Niveau de priorité 2
<p><b>Trame bleue</b></p> <p>C 9.1 Systématiser la prise en compte de la trame verte et bleue dans la mise en œuvre des projets territoriaux de bassins versants.</p> <p>C 9.2 Préserver et restaurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les zones humides,</li> <li>- les connexions entre cours d'eau et zones humides,</li> <li>- les connexions entre cours d'eau et leurs annexes hydrauliques, et leurs fonctionnalités écologiques.</li> </ul>	<p><b>Trame bleue</b></p> <p>C 9.3 Préserver et restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des têtes de bassin versant.</p>
<p><b>Action Agriculture</b></p> <p>C 10.3 Promouvoir des pratiques culturales favorables à la trame verte et bleue.</p>	<p><b>Action Agriculture</b></p> <p>C 10.1 Promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bocagers, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les haies et les talus,</li> <li>- les autres éléments naturels tels que bois, bosquets, lisières, arbres isolés, mares, etc., qui assure le maintien, la restauration ou la création de réseaux cohérents et fonctionnels.</li> </ul> <p>C 10.2 Promouvoir, en zone de polycultures - élevage, des reconversions de zones humides cultivées en prairies naturelles humides.</p>
<p><b>Action Sylviculture</b></p> <p>C11.1 Promouvoir des gestions forestières qui intègrent la dynamique des peuplements et assurent le maintien de stades pionniers et de trames de vieux bois.</p> <p>C11.2 Privilégier des gestions forestières orientées vers des peuplements mélangés</p>	

<p>et intégrant des essences autochtones adaptées aux conditions locales. C11.3 Préserver ou restaurer les habitats forestiers remarquables.</p>	
<p><b>Action Gestion</b> C 12.1 Préserver et restaurer les landes intérieures par la mise en œuvre de pratiques de gestion extensives adaptées au site. C 12.2 Mettre en œuvre des modalités de gestion des tourbières assurant leur maintien et leur fonctionnalité.</p>	
<p><b>Action Urbanisation</b> D 13.1 Élaborer des documents d'urbanisme, conjuguant sobriété foncière et prise en compte de la trame verte et bleue. Action Urbanisation.</p>	
<p><b>Actions Infrastructures</b> D 15.1 Mettre en œuvre des programmes d'aménagement, de création et de gestion d'ouvrages terrestres ou hydrauliques permettant de rétablir ou favoriser la circulation de la faune terrestre et aquatique. D 15.2 Engager un programme de généralisation d'une gestion écologique différenciée des dépendances des routes, des voies ferrées, des aérodromes et aéroports, ainsi que des tranchées des lignes électriques aériennes à haute et très haute tension.</p>	<p><b>Actions Infrastructures</b> D 16.2 Dans le cas de requalification d'infrastructures avec tracés neufs, intégrer au projet la réduction de la fragmentation due au tracé existant.</p>

La présence de zones humides à l'intérieur du périmètre d'analyse et à proximité du projet conditionne l'intégration des orientations C9.1, C9.2 et C 9.3 du SRCE à ce sujet. Cela concerne la nécessité d'intégrer dans le cadre de projets territoriaux la préservation et la restauration de ces milieux en lien avec leurs connexions, dont la relation plus ou moins directe avec les cours d'eau.

L'autre grande thématique intégrée (depuis le SRCE) dans le cadre de cette analyse, porte sur les actions relatives à l'action forestière C 11.1, C 11.2 et C 11.3. Compte tenu du positionnement du projet à l'intérieur d'une zone boisée, cela influe sur l'analyse globale des effets avec les besoins de conserver des gestions forestières dynamiques en assurant le maintien de stades pionniers et les trames de vieux bois, avec des actions visant à privilégier les essences locales et la préservation/restauration des vieux bois.

Le caractère boisé de la zone et son intégration dans un réservoir de biodiversité est important pour la trame verte locale. La qualification du boisement (feuillus mixtes) réduit l'analyse de la possible fréquentation/utilisation par de nombreuses espèces, néanmoins les incidences d'un défrichement doivent être neutralisées pour limiter les effets sur les espèces forestières et utilisant les boisements.

Il semble donc pertinent que le projet intègre un taux de végétalisation satisfaisant les objectifs de connectivité et d'intégration d'éléments fonctionnels pour la biodiversité, mais également un renforcement de la Trame locale boisée à proximité du site impacté par des plantations d'essences locales

L'analyse portant sur les éléments du SCoT du Pays de Lorient (cf. carte), répertorie cette zone comme située dans l'enveloppe des réservoirs de biodiversité

Ces constats illustrent bien le positionnement périurbain du site mais renseignent également sur la nécessité de prévoir des connexions à l'intérieur du site de qualité pour permettre l'établissement de possibles relais à l'intérieur de la zone.

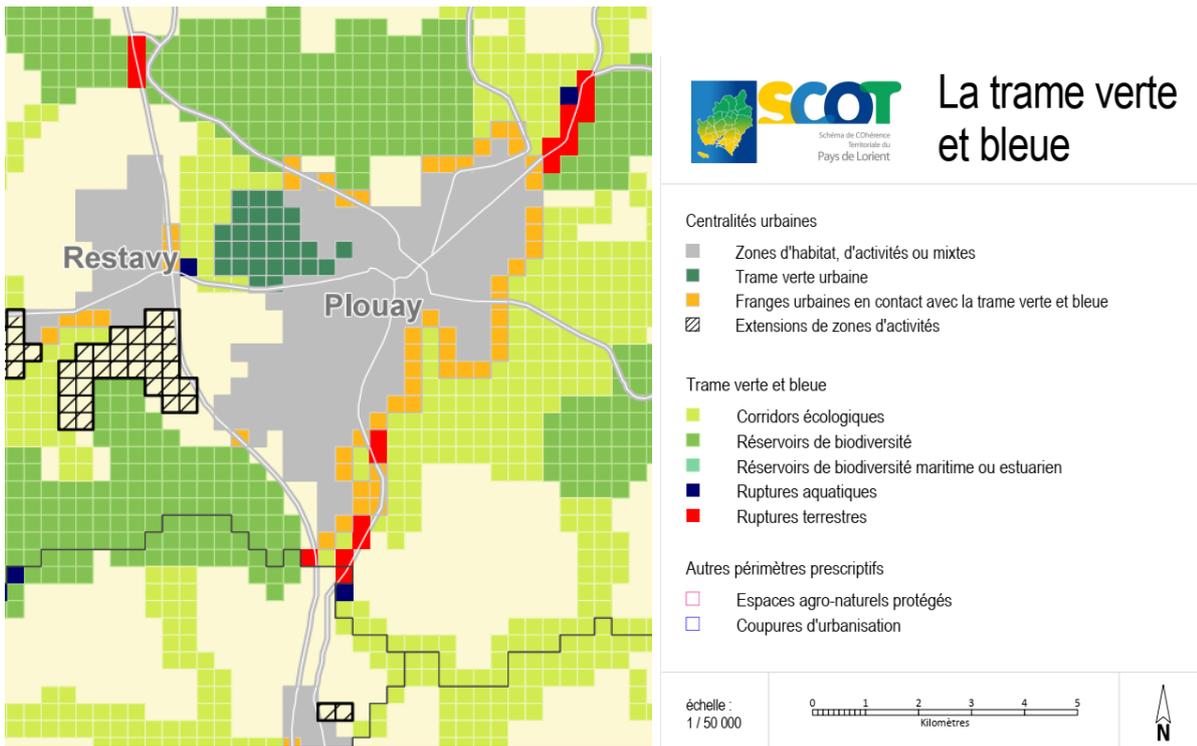
### Analyse sur site

Le projet prévoit des connexions à l'intérieur du site pour permettre d'en évaluer la fonctionnalité et surtout ne pas fractionner les connexions entre le Nord et le Sud de l'aire d'analyse. La carte ci-après est un extrait des connexions actuelles reprenant les éléments fonctionnels (vert et bleu) pour la faune. Les principaux éléments mis en évidence sont :

- la présence importante d'alignements anciens, denses et hauts. Ces derniers sont bien utilisés par les chiroptères (transits) et l'avifaune nicheuse notamment. De manière moins évidente, ils peuvent favoriser les reptiles et constituer des espaces de refuges terrestres pour les amphibiens,

- la présence conséquente d'un réseau de fossés en bord de route et assez bien connectés à des milieux humides, participe potentiellement à la reproduction, et de manière certaine à l'alimentation et le transit d'amphibiens et d'insectes aquatiques ; l'alimentation en eau des zones humides peut également être favorisée.

- la zone est directement adjacente à une rupture de continuité terrestre (route départementale) et une rupture aquatique (ouvrage sous voirie).



## VIII. Evaluation des incidences Natura 2000

### 1. Rappel du site le plus proche

Le site Natura 2000 concerné indirectement (par le biais d'un cours d'eau : le Crano) par le projet d'aire d'accueil des gens du voyage comprend le site des Rivières Scorff, Forêt de Pont-Calleck, Rivière Sarre (ZSC - FR 5300026) dont l'emprise du projet pourrait indirectement avoir un effet :

- **Zone Spéciale de Conservation (FR5300026) (distant de 2,7 km de la limite d'aire d'analyse du projet)**

Ce site Natura 2000 «FR5300026 (Zone Spéciale de Conservation : «Z.S.C.») Rivières Scorff, Forêt de Pont-Calleck, Rivière Sarre» s'étend sur 3 351 ha dans les communes du Morbihan (hors mentions pour 4 d'entre-elles) : Berné, Bubry, Caudan, Cléguer, Croisty, Guémené-sur-Scorff, Guern, Inguiniel, Kernascléden, Lanester, Langoëlan, Lignol, Locmalo, Lorient, Malguénac, Melrand, Persquen, Ploërdut, Plouay, Pluméliau-Bieuzy, Pont-Scorff, Quéven, Saint-Barthélemy, Saint-Caradec-Trégomel, Saint-Thuriau, Séglien, Silfiac, Arzano (Finistère), Guilligomarc'h (Finistère), Lescouët-Gouarec (Côtes d'Armor), Mellionec (Côtes d'Armor).

Distance des sites pour l'accueil de mesures compensatoires (boisement de parcelles) avec le zonage Natura 2000 - FR5300026 :

- Site de la Chapelle Saint-Sauveur : 2,3 km,
- Site des bords du Scorff : inclus dans le site Natura 2000,
- Site de Caudan : 1,9 km.

Qualité et importance (extrait INPN) :

C'est un vaste espace marin et littoral granitique composé de nombreux îlots, récifs, marais littoraux, dunes, landes formant un ensemble extrêmement découpé et varié d'un intérêt écologique et paysager majeur. Le littoral du site abrite une grande diversité d'habitats terrestres et de végétations halophiles. Sont présents également les

habitats dunaires de haut de plage et les prés salés. Les végétations vivaces des cordons de galets abritent le chou marin, protégé au niveau national.

Site remarquable par la qualité, la diversité et l'étendue des végétations rhéophiles à *Ranunculus* et *Callitriche* (annexe I ; 75% du linéaire) et *Luronium natans* (annexe II; une dizaine de secteurs de 50 à 100m). On note essentiellement des phytocénoses relevant du *Callitricho hamulatae - Ranunculetum penicillati*, groupements caractéristiques des cours d'eau à salmonidés du Massif armoricain. Dans cet ensemble, les radiers à *Oenanthe crocata* constituent les habitats préférentiels des juvéniles de Saumon atlantique (annexe II).

Le passage du Scorff en lisière Est de la forêt de Pont-calleck, secteur au relief marqué, est un facteur de diversité au contact de la hêtraie-chênaie à houx (annexe I), et favorise la présence de taxons inféodés aux ambiances forestières humides telles qu'*Hymenophyllum tunbridgense* (protection nationale).

La présence de boisements riverains de *l'Alno-Padion* (habitat prioritaire, annexe I) et d'un secteur estuarien (estuaire, prés-salés ; annexe I), sont également des éléments importants de ce site en termes de diversité et de complémentarité des habitats, notamment pour l'ichtyofaune d'intérêt communautaire (saumon, lamproie fluviatile).

Le programme LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricain » qui s'est déroulé sur la période 2010-2016 a permis la confirmation du maintien d'une population viable de Mulettes (*Margaritifera margaritifera*) en amont du Blavet (ruisseau de Bonne Chère et son affluent le Ker Jehanno).

Site régional prioritaire pour la Loutre d'Europe.

#### Autres caractéristiques du site (extrait INPN) :

Rivière le Scorff, des sources jusqu'au secteur estuarien, sur substrat cristallophyllien plus ou moins métamorphisé (granites à micaschistes feldspathisés) déterminant un pH acide. Cours d'eau à affluents assez courts (réseau penné), également caractérisé par la présence de nombreux biefs de moulins qui modifient les conditions d'écoulement et produisent un découpage répétitif des unités phytocénotiques inter-barrages.

### Vulnérabilité (extrait INPN) :

Les sources de pollution organique disséminées le long du Scorff et de ses affluents sont susceptibles d'altérer la qualité physicochimique des eaux puis de modifier la distribution et la constitution des phytocénoses, de la macrofaune benthique, voire de l'ichtyofaune d'intérêt communautaire du site. Les sources de pollution peuvent être liées à des pratiques agricoles (lessivage de nitrates), à la présence de piscicultures, au dysfonctionnement éventuel d'une station d'épuration etc.

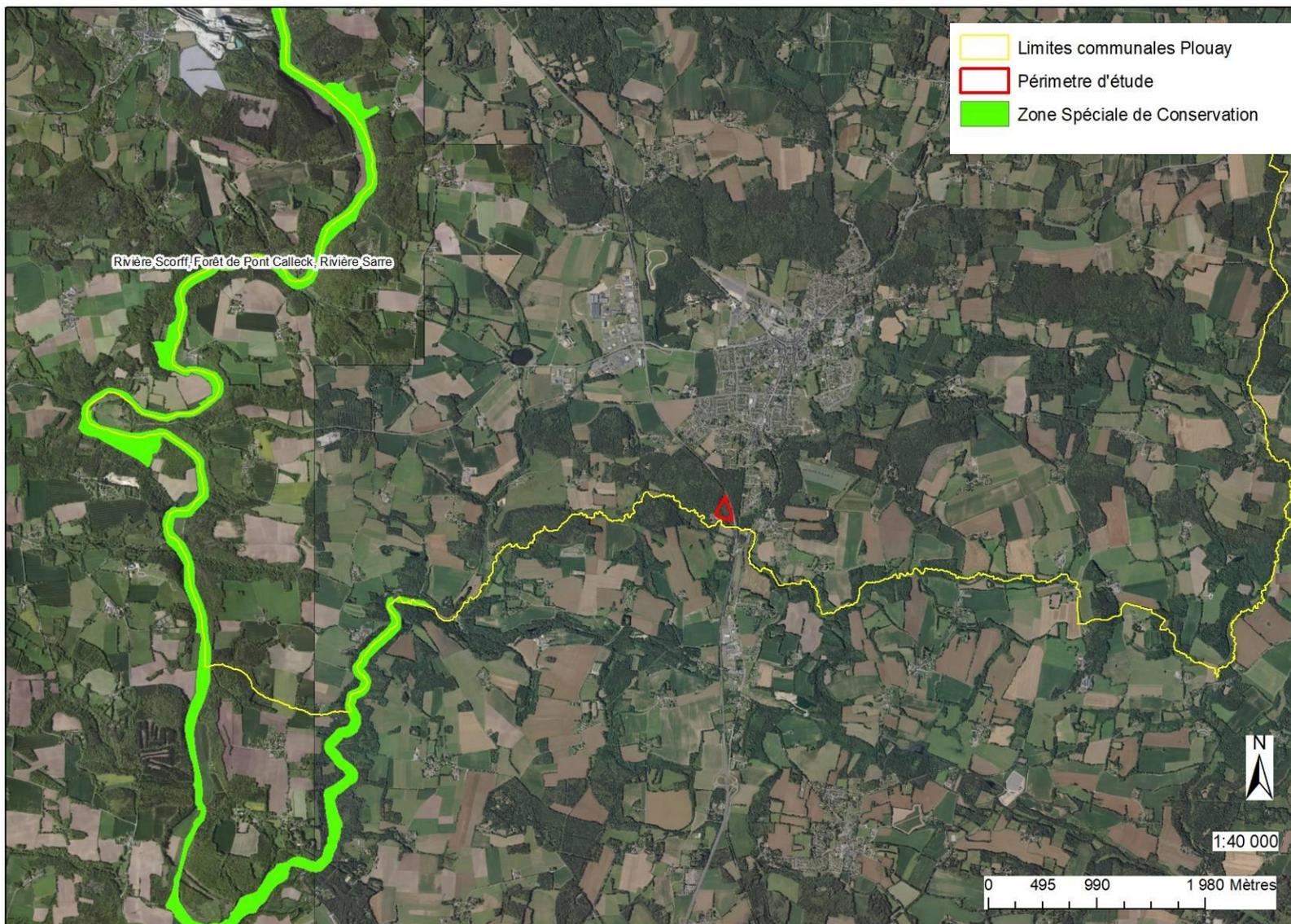
L'abandon de l'entretien traditionnel de la végétation des berges, en relation parfois avec l'enfrichement des fonds de vallée (abandon des prairies riveraines), peut altérer la qualité des habitats dulcicoles (ralentissement de courant, envasement, ombrage etc).

Les dépôts de gravats sont une menace encore d'actualité pour les schorres de la partie estuarienne du Scorff.

*NB : les parcelles prévues pour l'implantation du projet d'aire d'accueil des gens du voyage sont situées dans des parcelles plantées principalement de Chêne pédonculé, résineux et Bouleaux (probablement spontanés) situées à l'extérieur de ce site Natura 2000. La carte ci-après localise le périmètre d'étude et le zonage Natura 2000.*

**Ce périmètre sera le seul analysé compte tenu du caractère des possibles effets indirects du projet (via le Ruisseau du Crano), les autres sites sont trop éloignés et ne nécessitent pas d'être pris en compte puisqu'il ne semble pas exister de possibles incidences indirectes.**

## Cartes de localisation du zonage Natura 2000 proche avec la zone d'analyse (figure 14)



## 2. Présentation des habitats d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000

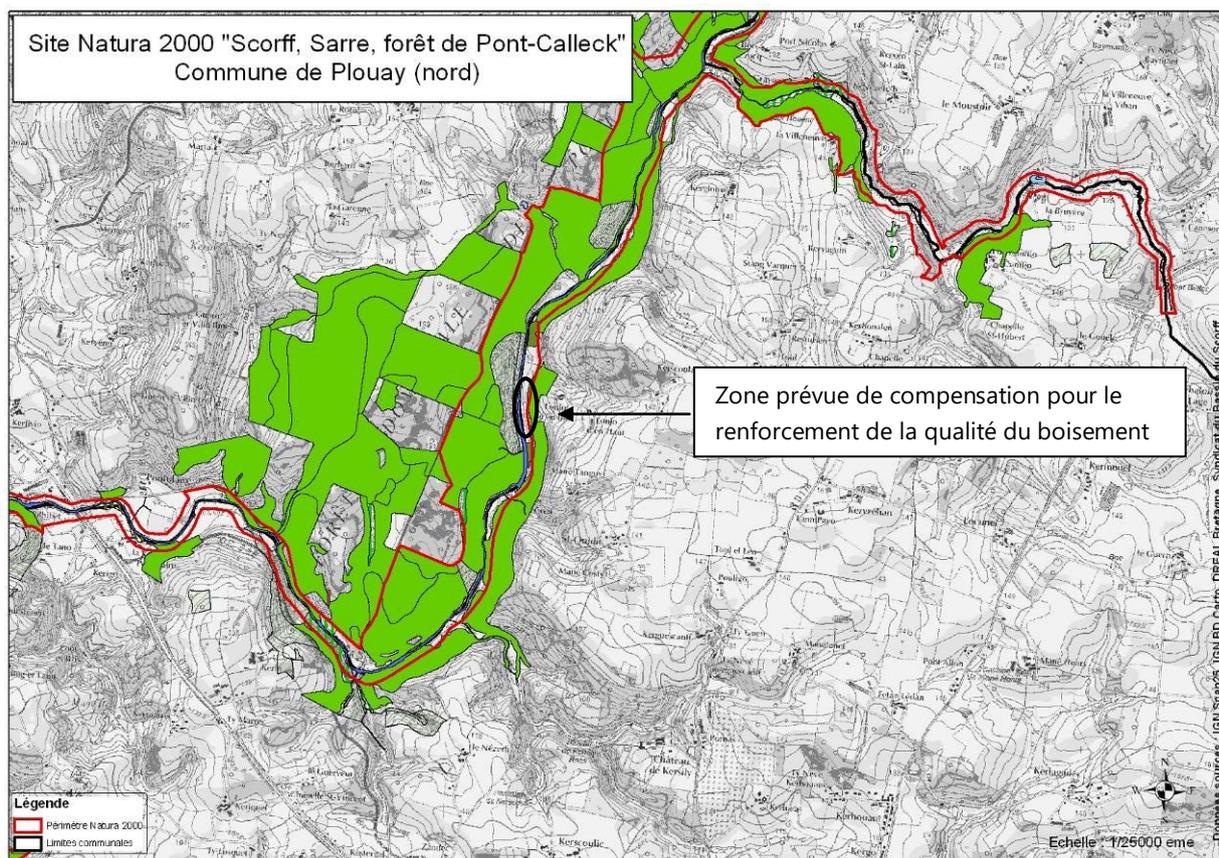
Le site d'analyse prévu pour l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage est situé sur la commune de Plouay en secteur forestier et n'est pas concerné par des habitats d'intérêt communautaire, par conséquent, il ne peut pas y avoir d'effets directs prévisibles sur ceux présents dans le site Natura 2000. L'état de conservation de l'espace analysé est plutôt moyen avec une dégradation par la plantation de résineux (entre autres) et nécessiterait une gestion adaptée pour améliorer son fonctionnement écologique et la capacité d'accueil d'espèces à enjeux.

Les travaux d'ouverture du milieu engendreront une perte d'un milieu forestier qui sera compensé par des plantations/une densification sur des secteurs en lisière de boisement ou en milieu boisé (dont un secteur en site Natura 2000 et mentionné comme étant une hêtraie acidophile atlantique).

### Habitats d'intérêt communautaire terrestre du site Natura 2000 ZSC évalué FR5300026 - (source : INPN)

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Estuaire	1130
Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )	1330
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
<b>Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>*</b>	4020
Landes sèches européennes	4030
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux des étages montagnards à alpin	6430
<b>Tourbières hautes actives*</b>	7110
Tourbières de transition et tremblantes	7140
<b>Tourbières boisées*</b>	91D0
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	9120

\***Forme prioritaire de l'habitat (en gras)**



**Figure 15 : Carte de localisation du projet de compensation sur le site Natura 2000**

Il est à noter que le site de compensation se trouvant dans le site Natura 2000 en bordure du Scorff n'est pas réellement un habitat d'intérêt communautaire comme le présente la carte ci-dessus. Le projet de compensation permettrait d'effectuer des plantations permettant d'avoir à moyen / long terme ce type de milieu en y plantant des Hêtres et des Chênes.

### 3. Présentation des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire présentes dans l'aire d'étude

Dans le cadre de l'analyse environnementale, aucune espèce mentionnée dans les annexes de la Directive Habitat n'a été observée dans la zone d'analyse et sur les sites d'accueil des mesures compensatoire.

Pour permettre de proposer une analyse, il convient de présenter les espèces colonisant le site Natura 2000 et d'en définir la possible présence

#### Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC évalué - FR5300026 - (source : INPN)

Espèces référencées dans l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE	Précisions du statut
<b>Mammifères</b>	
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	Espèce résidente
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	Espèce résidente
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteini</i> )	Espèce résidente
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Espèce résidente
Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	Espèce résidente
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Espèce résidente
<b>Poissons</b>	
Grande Alose ( <i>Alosa alosa</i> )	Reproduction
Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )	Reproduction
Chabot commun ( <i>Cottus perifretum</i> )	Espèce résidente
Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	Espèce résidente
Lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> )	Reproduction
Saumon atlantique ( <i>Salmo salar</i> )	Reproduction
<b>Insectes</b>	
Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	Espèce résidente
Ecaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> )	Espèce résidente
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	Espèce résidente
Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	Espèce résidente
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	Espèce résidente
<b>Mollusques</b>	
Escargot de Quimper ( <i>Elona quimperiana</i> )	Espèce résidente
Mulette perlière ( <i>Margaritifera margaritifera</i> )	Espèce résidente
<b>Plantes</b>	
Flûteau nageant ( <i>Luronium natans</i> )	Espèce résidente
Trichomanès remarquable ( <i>Vandenboschia speciosa</i> )	Espèce résidente

Parmi les principaux enjeux possibles en lien avec le site Natura 2000, il est possible de mentionner la présence toute proche de Loutre d'Europe en lien avec le cours d'eau et les chiroptères (espèces mobiles) qui peuvent transiter à proximité du site (Kerfratel).

## 4. Synthèse des enjeux contextualisés

Enjeu	Descriptif
<p><b>Enjeu Modéré sur le site évalué</b></p>	<p><b><u>Projet d'aménagement de Kerfratel et site ZSC :</u></b></p> <p><u>Habitats :</u> L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans l'emprise du projet permet d'affirmer que le projet ne peut porter atteinte au site dans sa qualité et sa composition (structure/répartition des habitats d'intérêt communautaire) de manière directe et prévisible. Quant aux possibles effets indirects, il n'est pas à prévoir non plus d'effet pour les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p><u>Espèces animales et végétales :</u> Concernant les espèces animales d'intérêt communautaire, la présence proche de la Loutre d'Europe et son lien avec le cours d'eau est les principaux éléments d'intérêt à mentionner. Les possibles effets pour cette espèce qui est mobile et donc possiblement connectée au site Natura 2000 évalué, sont liés à la qualité du cours d'eau et des perturbations sur le milieu aquatique. A ce stade et compte tenu des travaux et usages de la parcelle post aménagement, il n'est pas possible de définir des incidences notables prévisibles, en revanche de possibles dépôts sauvages dans la zone humide à l'Ouest seraient sensibles en fonction de la nature des dépôts et de la durée d'entreposage.</p> <p>Les moyens de vigilance mis en place viseront à effectuer des passages hebdomadaires et récupérer tout élément présent de nature à induire un possible risque. Par ailleurs, un volet sensibilisation sera mis en place pour les premiers arrivants de chaque année. Ces mesures seront durcies en cas de constats de dépôts sauvages répétés et de nature à induire des risques pour le milieu.</p> <p>La présence d'un milieu boisé n'interdit nullement les transits par des chiroptères sur les lisières et leur fréquentation ponctuelle de l'aire d'analyse. La perte d'un milieu boisé plutôt peu mature et les arbres étant sans enjeu, il est possible de limiter l'analyse des effets à des modifications d'usages mais sans effet sur les dynamiques des populations du site Natura 2000.</p> <p><b><u>Sites d'accueil pour les mesures compensatoires (boisement) et la ZSC :</u></b></p> <p><u>Habitats :</u> Mention de la présence marginale d'un habitat d'intérêt communautaire sur un site d'accueil pour les plantations et d'un zonage au DOCOB dominé par la Ptéridaie. En réalité, et c'est vrai, ce secteur n'est pas réellement d'intérêt communautaire et pourrait être amélioré avec des plantations d'essences adaptées (Hêtre et Chêne).</p>

	<p><u>Objectif du DOCOB</u> : Conserver / améliorer ces habitats.</p> <p><u>Espèces animales et végétales</u> : plusieurs espèces d'intérêt sont susceptibles d'être indirectement liées à la qualité des eaux.</p> <p><u>Objectif du DOCOB</u> : Conservation de ces espèces.</p>
--	--

L'analyse des effets directs et indirects mesurables et quantifiables ne permet pas de mettre en évidence d'incidence significative sur les milieux et espèces du site Natura 2000 distant évalué, mais également sur les 2 zones pour l'accueil de compensations (milieux boisés) analysées dans ce dossier dont celle qui se trouve être située dans le site Natura 2000.

Par transposition du milieu présent sur l'aire d'analyse et des espèces animales susceptibles de fréquenter la zone, il est possible de mentionner les chiroptères avec le caractère boisé. L'absence d'incidence du projet sur les arbres remarquables observés sur les bordures de l'aire d'analyse permet de sanctuariser leur possible capacité d'accueil (gîte). Cela concerne donc des arbres remarquables présents sur les lisières Sud et Ouest du site de Kerfratel. Les mesures compensatoires visent à reconstituer des patches boisés de qualités à proches ou dans le site Natura 2000.

**Extrait pour les habitats / espèces d'intérêt communautaire (DOCOB ZSC FR5300026):**

Habitat naturel ou habitat d'espèce*	Superficie dans le périmètre ou répartition globale*
Rivière à végétation flottante de renoncules	Cet habitat, couvrant 85,9 hectares, constitue l'axe de l'ensemble du périmètre du site Natura 2000
Mégaphorbiaies	Ces formations de hautes herbes en milieux humides couvrent 14,2 ha, répartis par petites entités
Groupements des eaux oligotrophes stagnantes	Cet habitat n'occupe que de faibles surfaces sur le site (4,0 ha au total)
Flûteau nageant	6 stations ont pu être répertoriées, toutes situées dans la moitié nord du site (cf. carte 9, annexe 1) + 1 station sur le Bonne Chère
Lamproie marine et Lamproie de Planer	L. de Planer : potentiellement présente dans l'ensemble des rivières (même habitat de reproduction que la Truite fario) L. marine : cantonnée sur le Scorff à l'aval du seuil de Poulhibet (Berné/ Plouay), recolonisant actuellement la Sarre (situation 2004)
Saumon atlantique	Présent dans le cours principal du Scorff à l'aval du seuil de Tronscorff (Langoëlan), ainsi que dans la Sarre (aval, sur Melrand) et le Brandifrouit
Chabot	Potentiellement présent dans l'ensemble des rivières, bien qu'il affectionne plus particulièrement les petits cours d'eau (espèce d'accompagnement de la Truite fario)
Mulette perlière	Les prospections de terrain se sont limitées à un secteur de 3 km sur le cours principal du Scorff et au ruisseau de Bonne Chère, affluent de la Sarre (cf. carte 9, annexe 1)
Chiroptères	Les rivières et leurs corridors proches sont des milieux potentiellement favorables aux chauves-souris
Loutre et Vison d'Europe	Loutre d'Europe : globalement sédentaire sur l'ensemble du site, y compris l'estuaire (cf. statut de la Loutre, annexe 1) Vison d'Europe : habitat potentiel présent sur le site

*\* Chaque espèce, pour accomplir son cycle biologique, a besoin de disposer, en un même lieu ou en plusieurs lieux accessibles, de milieux aux caractéristiques précises (physico-chimiques, biologiques) qui constituent « l'habitat » de cette espèce. Bien que l'on ne puisse fournir précisément les superficies respectives des habitats pour les différentes espèces, les études de terrain permettent d'en donner la répartition globale.*

## 5. Présentation de la démarche d'évitement et réduction des effets depuis le projet initial

Dans le cadre de la mission de départ, le projet prévoyait une emprise plus large que celle proposée actuellement, avec un projet d'environ 1 hectare, cette dernière a évoluée dans le cadre de la démarche d'évitement notamment sur les effets d'habitats d'espèces protégés de manière directe (haies anciennes). En effet, l'emprise du projet a été réduite pour permettre de limiter les effets sur les espèces/milieus à enjeux dont les alignements Sud et Ouest qui constituent des habitats d'espèces et ne peuvent être aménagés sans avoir à déposer un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'habitats / voire d'espèces protégées.

Il a donc été réalisé un recalage de l'emprise initiale (démarche d'évitement) du projet et l'instauration d'une marge de recul pour limiter les effets sur le système racinaire (démarche de réduction) des sujets les plus anciens (Hêtres/Chênes remarquables).

L'analyse menée a permis de calculer les zones de recouvrement du projet avec de possibles marges de reculs (5, 7 et 10 mètres). Les surfaces qui seraient à ne pas aménager sont de 41 m<sup>2</sup> à 5 mètres du haut du talus, 340 m<sup>2</sup> à 7 mètres et 990 m<sup>2</sup> à 10 mètres.

La solution retenue est

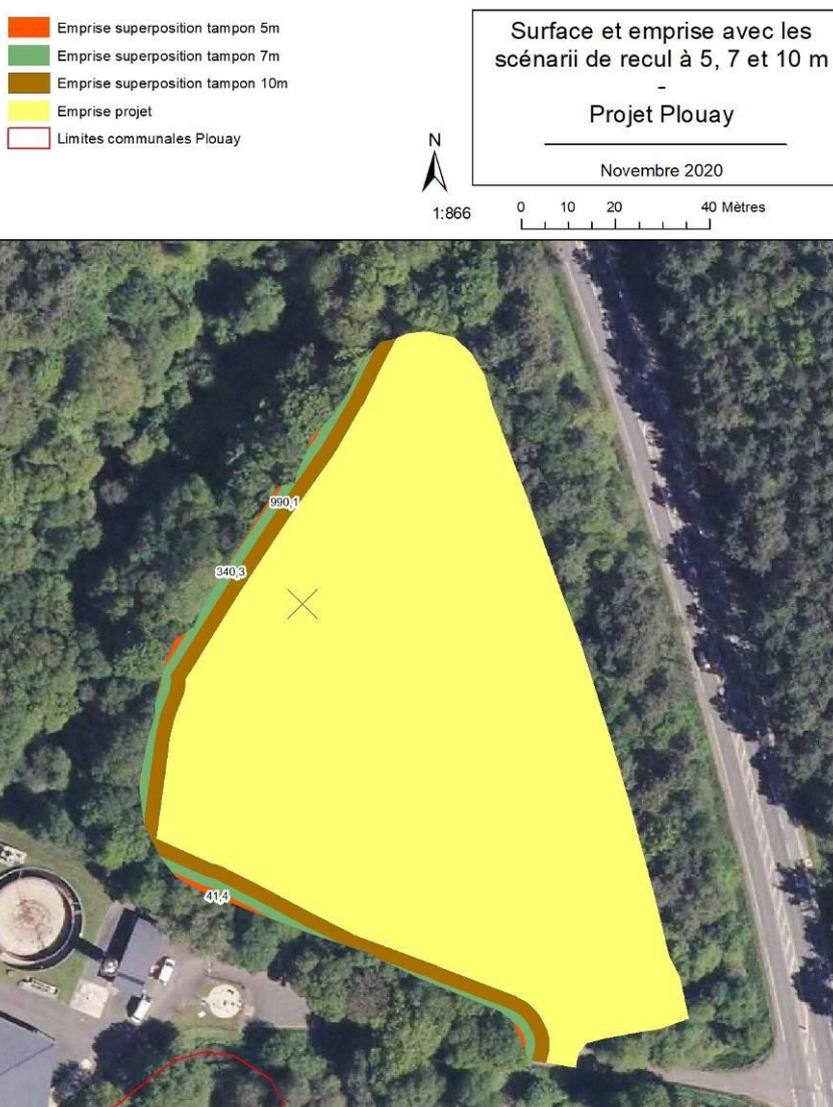


Figure 16 : Carte de positionnement des recouvrements avec différentes marges de recul des haies Sud et Ouest de l'aire d'analyse

celle qui prévoit un recul de 7 mètres des troncs.

Le projet a donc évolué pour limiter les effets sur le système racinaire. Concernant d'autres effets possibles sur des espèces d'intérêt communautaire (mais pas seulement), il a été mené une vraie réflexion sur l'insertion du projet dans son environnement.

Dans le cadre d'une recherche d'évitement, le projet initial a été repris pour éviter tout effet d'emprise sur les alignements à l'ouest et au sud. Pour la réduction des effets, des marges de reculs ont été proposées et la distance retenue (7 mètres) visait à conserver un maximum de système racinaire des sujets présents sur ces limites ouest et sud.

Synthèse : Ces éléments sont présentés pour préciser qu'il existait des impacts dans le projet de première intention sur la haie. Suite à une recherche de réduction des effets, des propositions ont été réalisées et un projet comprenant des impacts résiduels a été étudié. Enfin, dans un réel effort d'évitement d'effets permanents et temporaires significatifs non neutralisables et nécessitant un dossier de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées et une probable compensation au titre d'éléments perdus comme le boisement, il a été procédé à une vraie réflexion pour trouver des sites à reboiser. 3 ont été retenus (le site de la Chapelle Saint-Sauveur, le site proche du Scorff et le site de Caudan). C'est cette dernière version du projet et des éléments neutralisant les effets qui a été retenue, le projet s'abstenant ainsi d'incidences.

## 6. Analyse des incidences possibles du projet sur le site concerné (FR5300026)

### **Phase travaux :**

Les possibles effets temporaires principaux qui peuvent être mis en évidence sont :

- Les travaux de défrichement concernant la zone boisée devraient générer des bruits / dérangements pour la faune sur les secteurs situés en espaces boisés. La perte de milieu pour ces espèces ne devrait pas provoquer d'incidence significative car l'effet lisière sera maintenu.

Les travaux ne devant pas se situer directement sur des secteurs colonisés par des habitats d'intérêt communautaire, il n'est pas à prévoir d'effet possible sur ces derniers, il est même à supposer qu'un milieu de Hêtraie d'intérêt communautaire référencé dans le DOCOB puisse être mis en place suite aux plantations réalisées en compensation.

Les travaux n'engendreront aucune incidence sur l'entomofaune d'intérêt communautaire, l'Escargot de Quimper (non observé dans le cadre de cette analyse), la faune piscicole ne seront pas non plus impactés.

La Loutre présente au Sud du périmètre d'analyse (Kerfratel) ne devrait pas être impactée pendant la réalisation des travaux d'aménagement de la zone ou de défrichement.

### **Phase exploitation :**

Considérant que la zone ne devrait être utilisée qu'en période estivale et que la perte de milieu boisé sera compensée, il n'est pas à prévoir d'effet durable pour les espèces volantes de chiroptères susceptibles de transiter (absence de mât d'éclairage dans la zone).

Une fois l'aménagement en place, il sera mis en place des moyens de vigilance quant à l'utilisation des abords du site et les possibles risques de dépôts sauvages dans la zone humide à l'Ouest seront limités.

Enjeux	Éléments du programme de travaux et période (travaux ou exploitation)	Détails des effets possibles indirects sur le réseau Natura 2000	Effets	Niveau d'incidences
Enjeux modérés	Travaux de déboisement / création de l'aménagement du site	<p>Emprises des travaux hors site Natura 2000 (milieu boisé)</p> <p>Dérangement d'espèces d'intérêt communautaire fréquentant la zone de travaux</p> <p>Bruits / vibrations / poussières</p> <p>Risques de pollutions accidentelles</p>	<p>Défrichement</p> <p>Dérangements à la marge au regard des usages actuels</p> <p>Faibles et temporaires</p> <p>Non prévisibles</p>	<p><b>Modérées pour le défrichement et Nulles à faibles pour les autres</b></p>
	Utilisation du site par les familles présentes sur l'aire d'accueil	<p>Qualité des écoulements pluviaux (réseaux de noues) tamponnés avant rejet vers le Crano</p> <p>Risque lié à une pollution accidentelle de la zone humide proche</p> <p>Dérangements (bruits, activités) dans un milieu indirectement connecté au site Natura 2000</p>	<p>Non prévisibles mais peu probables</p> <p>Effets directs, non prévisibles en type /durée</p> <p>Faibles / temporaires / peu significatifs</p>	<p><b>Nulles à faibles</b></p>

## 7. Synthèse des incidences du projet sur les sites évalués

En définitive, l'examen de ce projet permet de considérer que **l'incidence est peu significative sur les sites Natura 2000 évalués**. Le positionnement du projet (Kerfratel) à l'extérieur d'un site Natura 2000 et d'un boisement compensatoire à l'intérieur d'un site Natura 2000 conditionne une analyse assez fine des possibles incidences sur les espèces et les habitats.

L'évolution du projet a permis d'éviter tout effet direct et prévisible sur les espèces et habitats du site évalué.

Avec les évolutions proposées, il est donc possible de considérer que l'état de conservation des habitats/espèces (de la ZSC) pour le zonage évalué sera non impacté et que les incidences seront non significatives. Selon les termes de l'article R.414-21 du Code de l'Environnement, le contenu de ce volet "évaluation Natura 2000" se limitera à cet exposé, dès lors que l'analyse permet de conclure effectivement à l'absence d'incidences significatives mesurables.

## IX. Analyse des impacts et mesures (site de Kerfratel)

Dans le cadre d'une analyse des incidences des emprises prévues pour le projet d'aménagement présenté ci-dessous, il convient d'effectuer une reprise des espèces animales et végétales (et habitats) observées pour les mettre en perspective. Les incidences temporaires en phase de travaux seront également reprises et analysées.

### Incidences et mesures sur la flore et les habitats

Au regard des espèces et milieux présents, l'aménagement de la zone ne provoquera pas de perte de milieu à enjeu notable ou d'espèce végétale protégée de manière directe ou indirecte. En revanche, la perte d'un milieu boisé est un point sensible qui fera l'objet d'une compensation au regard des fonctionnalités diffuses pour les espèces présentes. Même s'il est important de noter que l'axe routier est un point sensible pour les questions de transits d'espèces terrestres peu mobiles.

### Impacts et mesures sur les zones humides et les cours d'eau et le milieu aquatique

Compte tenu du positionnement du site, il n'est pas à prévoir d'incidence directe sur cette thématique. L'analyse a révélé une présence de zones humides (critères d'analyses des sols et végétation), mais celles-ci sont en dehors des emplacements prévus pour l'aménagement. Attention toutefois, l'absence d'incidence directe permanente ne veut pas pour autant dire que des incidences indirectes ne sont pas possibles, puisque le réseau de noues implantées sur le site dirigera les eaux de pluies vers le point bas et la zone humide, avec un nécessaire tamponnement de ces dernières. En cas d'effets mesurés sur les volumes (excès / absence de remplissage) ou sur la qualité des eaux se trouvant collectées par les noues il conviendrait de mettre en place des mesures visant à limiter les risques de déversement dans la zone humide. Cependant, la présence d'un dispositif de tamponnement est déjà une mesure mise en place pour limiter les transferts directs vers la zone humide.

Le positionnement d'aménagements (bassins et zone de travaux) en limite proche d'une zone humide pourrait provoquer une diminution du caractère humide si ils collectent de manière directe et sans restitution au milieu les eaux de ruissellement.

Il est prévu qu'en fonctionnement normal (hors épisodes extrêmes) que l'aménagement restitue une part significative (et équivalente à l'état actuel) du pluvial en période hivernale.

Dans le cadre des mesures, un balisage en phase de travaux est indispensable, de même que l'absence de tout dépôt de matériaux / création de pistes sur l'emprise de cette petite zone humide.

### Impacts et mesures sur la faune

Le projet comprendra le défrichement d'une part significative d'arbres sur des sujets de résineux et de feuillus d'environ 30 ans. La surface totale des sujets / alignements abattus est de 7600 m<sup>2</sup>. Les zones prévues pour les coupes / abattages et dessouchages de sont pas colonisées par des oiseaux nicheurs, des arbres à cavités ou du Grand capricorne. Les lisières sont utilisées par les chiroptères comme zones de chasses/transits à ce titre l'analyse de leur conservation permet de limiter les effets (tout comme la possible utilisation de gîtes dans les haies anciennes).

La surface totale des zones boisées qui seront replantées sera de 22 800 m<sup>2</sup>, soit un coefficient de 3 fois la surface défrichée et la composition floristique des futures zones boisées à surveiller particulièrement.

Afin d'éviter toute incidence sur les oiseaux et autres espèces sensibles en période de reproduction, il est nécessaire d'éviter tout défrichement entre fin février et août.

### Impacts et mesures sur les zonages environnementaux (réglementaires ou non)

L'évaluation des incidences au titre du réseau Natura 2000 n'a pas fait apparaître d'effet significatif prévisible sur les zonages adjacents proches, qu'ils soient réglementaires ou non. La distance avec les espaces analysés, la présence d'une route départementale et le positionnement périurbain sont des facteurs limitant pour la fréquentation des espèces peu mobiles.

La question des chiroptères et leur mobilité a été analysée tout comme la présence proche de la Loutre d'Europe, mais le projet par sa nature ne provoquera pas d'incidence significative directe nécessitant de mesures particulière dans l'adaptation du projet ou la phase de travaux.

## Impacts sur la trame verte et bleue

Le positionnement du boisement à l'intérieur d'un réservoir de biodiversité constitue le principal effet du projet. Il est supposé que la fréquentation actuelle du site (marcheurs, VTTistes, ...), l'âge des sujets et la présence de résineux et la route départementale proche sont des facteurs de pression qui limitent un certain nombre d'usages pour la faune notamment. La conservation d'éléments les plus remarquables limite la portée des effets du défrichement et la concentration de la période d'usage du site sur quelques mois de l'année permet un usage hors période de fréquentation. Le renforcement des boisements proches (Plouay / Caudan) avec la compensation participe à limiter la portée des effets dans le temps, mais à court terme quelques effets de perte de milieu sont à prévoir (hors habitat d'espèces à statut de protection).

## Propositions pour favoriser la biodiversité dans le cadre du projet

Un enjeu principal qui ressort de l'analyse pour favoriser la biodiversité sur le site concerne la gestion des pelouses non utilisées pendant l'usage du site. La gestion par tonte rase est un facteur assez structurant et contraignant pour de nombreuses espèces, cela augmente l'exposition à la prédation notamment ou en atténue toute possible utilisation (entomofaune surtout).

Par ailleurs, la question du cheminement des usagers de la zone dans le boisement devrait être réfléchi pour éviter toute zone de dépôts sauvages dans la zone humide à l'Ouest.

Les espaces de noues végétalisées et possibles lisières végétales entre les plateformes pourraient être soit plantées au départ, soit la végétation pourrait s'enrichir et une régénération spontanée par sélection d'espèces pourrait être réalisée. Par contre en cas d'absence de résultats significatifs à moyen terme pour la végétalisation par sélection d'espèces ligneuses se développant de manière spontanée sur les lisières, il pourrait être réalisé une plantation a posteriori (en période hivernale) en essences ligneuses locales (Chênes / Frênes / Hêtres) ou en expérimentation d'espèces résistantes à la sécheresse.

La constitution de différents paliers / plateformes, couplée avec une réouverture du milieu pourraient être favorables à des espèces comme le Lézard des murailles, des hibernacula pourraient être mis en place par positionnement de zones de pierriers exposés Sud.

## **X. Analyse des impacts et mesures (sites de compensation)**

### Incidences et mesures sur la flore et les habitats

Il n'est pas à prévoir d'enjeu sur la flore et les habitats avec une implantation de milieu boisés sur des espaces boisés de faible qualité (densité / composition floristique), des espaces enfrichés homogènes et sans intérêt pour la faune, des milieux ouverts homogènes (cas de la prairie graminéenne de la Chapelle Saint-Sauveur).

Les mesures prévues devront intégrer qu'en site Natura 2000, il n'est pas possible de programmer des plantations de résineux (sinon cela va à l'encontre du DOCOB), ce qui est bien le cas, puisque les feuillus sont privilégiés. En revanche, même hors site Natura 2000 et au regard des risques potentiels futurs, les essences pyrophiles devraient être évités le plus possibles, ce qui est le cas de certains résineux.

### Impacts et mesures sur la faune

En l'absence d'espèces de milieux ouverts bénéficiant d'un statut de protection (et leur habitat aussi), il semble tout à fait possible de proposer une évolution des sites analysés vers un stade boisé à long terme sans provoquer d'incidence notable. Les espèces plantées / leur densité / la surface couverte sont des facteurs importants justifiant de la qualité des milieux visés dans le cadre de la compensation liée à la perte de boisement.

### Impacts sur la trame verte et bleue

Il est à prévoir que la zone défrichée sera compensée par la création / renforcement de la fonctionnalité environnementale de zones boisées. La programmation d'une colonisation à long terme du milieu par des essences locales est un point de sensibilité susceptible de poser des questions sur la nature des essences. En cas d'expérimentations sur les plantations (nature des espèces), il conviendrait de suivre une éventuelle dissémination vers le milieu naturel (couloir de dispersion) pour éviter toute colonisation d'espèce ayant une dynamique invasive. Il paraît évident d'éviter toute espèce ligneuse mentionnée comme exotique envahissante par le Conservatoire Botanique de Brest (liste de 2016) sur le territoire Breton.

### Impacts et mesures sur les zonages environnementaux (réglementaires ou non)

Le renforcement des habitats locaux d'intérêt communautaire (cas de la Hêtraie à If et Houx) est un point favorable dans le site Natura 2000 pour la conservation des espèces associées (Chiroptères/Loutre d'Europe...) proches du Scorff. Dès lors et en fonction de la nature des essences végétales choisies dans les boisements de la compensation, il serait possible de considérer que le maillage local se verra renforcé à moyen et long termes.

## Annexes I (Listings d'espèces végétales) : site de Kerfratel

Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne juin 2015
Bugle rampant	<i>Ajuga reptans</i>	LC
Angélique des bois	<i>Angelica sylvestris</i>	LC
Floue odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	LC
Fougère femelle	<i>Athyrium filix-femina</i>	LC
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	LC
Blechnum en épi	<i>Blechnum spicant</i>	LC
Callune vulgaire	<i>Calluna vulgaris</i>	LC
Laiche patte de lièvre	<i>Carex ovalis</i>	/
Laiche à boulettes	<i>Carex pilulifera</i> L. subsp. <i>pilulifera</i>	LC
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	LC
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i>	LC
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	/
Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>	LC
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>	LC
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	LC
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	/
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	LC
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	LC
Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i> Loebl. ex L.	LC
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	LC
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	LC
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>	LC
Fraise des bois	<i>Fragaria vesca</i>	LC
Bourdaie	<i>Frangula alnus</i>	/
Gaillat gratteron	<i>Galium aparine</i>	LC
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	LC
Géranium herbe à robert	<i>Geranium robertianum</i>	LC
Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	LC
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	LC
Glycérie flottante	<i>Glyceria fluitans</i>	LC
Lierre commun	<i>Hedera helix</i>	LC
Houlique molle	<i>Holcus mollis</i>	LC
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	LC
Androsème officinal	<i>Hypericum androsaemum</i>	LC
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	LC
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i>	LC
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	LC
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	LC
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	LC
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	LC
Lychnis à fleurs de coucou	<i>Lychnis flos cuculi</i>	LC
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	LC
Baldingère faux-roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>	LC
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	/
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	LC
Polypode commun	<i>Polypodium vulgare</i>	LC
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>	LC
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	LC
Merisier	<i>Prunus avium</i>	LC
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC
Ronce	<i>Rubus gr. fruticosus</i>	/
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	LC
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	LC
Stellaire à feuilles de graminées	<i>Stellaria graminea</i>	LC
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>	LC
Germandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i>	LC
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	/
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	LC
Nombri de Vénus	<i>Umbilicus rupestris</i>	LC
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	LC
Violette commune	<i>Viola riviniana</i>	LC

Espèce ornementale      LR : Liste rouge  
Espèce de zone humide      LC : préoccupation mineure

## Flore présente sur le site de mesure compensatoire (Chapelle Saint-Sauveur)

Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne juin 2015
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	LC
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	LC
Centaurée noire	<i>Centaurea gr.nigra</i>	DD
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i>	LC
Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>	LC
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius (L.) Link</i>	/
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	LC
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	LC
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>	LC
Lierre commun	<i>Hedera helix</i>	LC
Houque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	LC
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	LC
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	LC
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	LC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	LC
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	LC
Oseille commune	<i>Rumex acetosa</i>	LC
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>	LC
Sénéçon de Jacob	<i>Senecio jacobaea</i>	/
Veronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	LC

## Flore présente sur le site de mesure compensatoire (près du Scorff)

Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne juin 2015
Angélique des bois	<i>Angelica sylvestris</i>	LC
Laiche paniculée	<i>Carex paniculata</i>	LC
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	LC
Dorine à feuilles opposées	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	LC
Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>	LC
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	LC
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>	LC
Fusain d' Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	LC
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	LC
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	LC
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	LC
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	LC
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	LC
Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>	LC
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>	LC
Pommier domestique	<i>Malus domestica</i>	/
Oenanthe safranée	<i>Oenanthe crocata</i> L.	LC
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i>	/
Baldingère faux-roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>	LC
Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i>	LC
Merisier	<i>Prunus avium</i>	LC
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	LC
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC
Ronce	<i>Rubus gr. Fruticosus</i>	/
Oseille commune	<i>Rumex acetosa</i>	LC
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	LC
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	LC
Epiaire des bois	<i>Stachys sylvatica</i>	LC
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	LC